



RECONNAISSANCE • PRISE DE PAROLE • JUSTICE

CALACS
LA CHRYSALIDE
rapport d'activités
2020+2021

DÉNONCIATIONS • AVANCEMENTS • LUTTES • COURAGE



table des matières

Mot de l'équipe	4
La collective	6
Notre équipe	7
Les sceaux de l'action communautaire autonome	8
La mission + les objectifs + les services offerts	10
Les coordonnées du CALACS la Chrysalide	11
Les réseaux sociaux	12
Planification annuelle de l'équipe de travailleuses	13
Réunion d'équipe + Supervision clinique : groupe et individuelle	14
Approche militante	15
Perspective féministe	16
La collective	17

Volet aide directe

L'accueil téléphonique	20
Statistiques aide directe	21
Rencontres de support diverses	23
Références du centre désigné	24
Groupe de cheminement	25
Statistiques des demandes d'aide	26

Volet sensibilisation, prévention et formation

Animations, ateliers, kiosques et formations	30
--	----

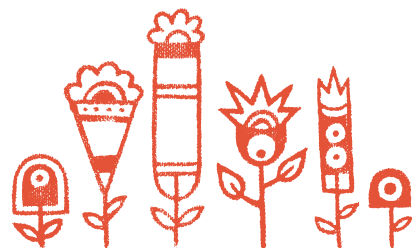
Volet représentation et lutte

Regroupement québécois des CALACS	36
Table intersectorielle en matière d'agression sexuelle de Lanaudière	38
Comité exploitation sexuelle et prostitution	39
Comité Prévention	40
Comité justice	41
Autres lieux de concertation	
• Comité révision des dossiers de la Sûreté du Québec – SQ	42
• Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL).....	43
• Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)	44
Projets spécifiques développés par le CALACS La Chrysalide	
• FAVAC	46
• Projet ACCES-Filles	47
• Projet Empreinte.....	48
Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes	50

Autres

Suivi des priorités d'actions	54
Nouvelles priorités 2020-2021	56
Formations et webinaires reçus par les travailleuses	58
Subventions reçues pour des projets spécifiques	60
Subventions ponctuelles contexte COVID.....	61
Bailleurs de fonds	61
Généreux dons	62
Articles de presse.....	63





mot de l'équipe

La pandémie a permis de faire émerger de nouvelles stratégies d'intervention favorables et qui facilitent l'accès aux services d'aide qui pourront sans aucun doute se poursuivre à long terme.

Tout d'abord, il est incontournable d'aborder la situation si particulière et unique en regard de la crise pandémique COVID avec laquelle nous avons entamé l'année 2020-2021. **Ce contexte social n'a épargné personne, nous plongeant toutes et tous dans l'incertitude et l'inconnu.** D'abord, l'équipe a eu besoin de s'organiser dans le quotidien face aux défis. Les travailleuses ont usé de résilience et de créativité pour développer de nouvelles stratégies de vie personnelle, mais aussi pour maintenir un accompagnement auprès des femmes et adolescentes. La conjoncture avec une vague de dénonciation de violences sexuelles sur les réseaux sociaux-numériques à l'été 2020 a d'autant plus plongé les femmes dans une situation de vulnérabilité. Comme plusieurs, nous avons cru à une réorganisation temporaire, pour ensuite constater que la crise était bien là pour rester! Les travailleuses et les administratrices de la collective ont donc mis les bouchées doubles pour mettre à profit la collaboration et l'approche de gestion participative dans une optique créative et innovante de renouvellement des pratiques. Une administration impliquée a favorisé grandement le sentiment de confiance et de cohérence en ce qui concerne des directives claires et soutenues.

Certes, il fût difficile de se faire à l'idée de passer au monde virtuel lorsque l'on se retrouve dans un milieu où le contact humain est primordial et que le lien de confiance est au centre de notre mission. Malgré tout, en mettant la résistance de côté et en adaptant les services pour répondre aux mesures de

la Santé publique, des constats intéressants et positifs ressortent. La pandémie est venue chambouler la vie de toutes et a amené une profonde évolution des modes d'organisation du travail. Cependant, elle a permis de faire émerger de nouvelles stratégies d'intervention favorables et qui facilitent l'accès aux services d'aide qui pourront sans aucun doute se poursuivre post-pandémie. Aussi, le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe, le besoin d'être solidaire et de se sentir utile sont présents. Étant donné que ce sentiment d'appartenance est un levier puissant de mobilisation et de cohésion des équipes de travail, il est important de sortir des sentiers battus et d'entrevoir d'autres possibilités pour l'entretenir.

Il est reconnu que les femmes ont été majoritaires en ce qui concerne les métiers essentiels durant cette pandémie, et plus que jamais elles ont dû porter le double et triple rôle.



Bien que particulièrement difficile, l'année 2020-2021 s'inscrit également dans un moment historique en ce qui concerne la reconnaissance de la problématique des violences à caractère sexuel.

Également, on ne peut passer sous silence l'impact majeur d'une organisation sociale genrée, où le partage de la charge mentale et des rôles parentaux se retrouvent majoritairement entre les mains des femmes, des mères. La situation a mis en évidence cette lutte aux inégalités et aux iniquités en termes d'éducation et de charge parentale. Il est reconnu que les femmes ont été majoritaires en ce qui concerne les métiers essentiels durant cette pandémie, et plus que jamais elles ont dû porter le double et triple rôle. Les travailleuses du CALACS, bien que militantes conscientes et actives, n'ont pas été épargnées de cette réalité. L'inquiétude demeure concernant l'épuisement des milieux typiquement féminins à l'aube de cette fin de première année de pandémie.

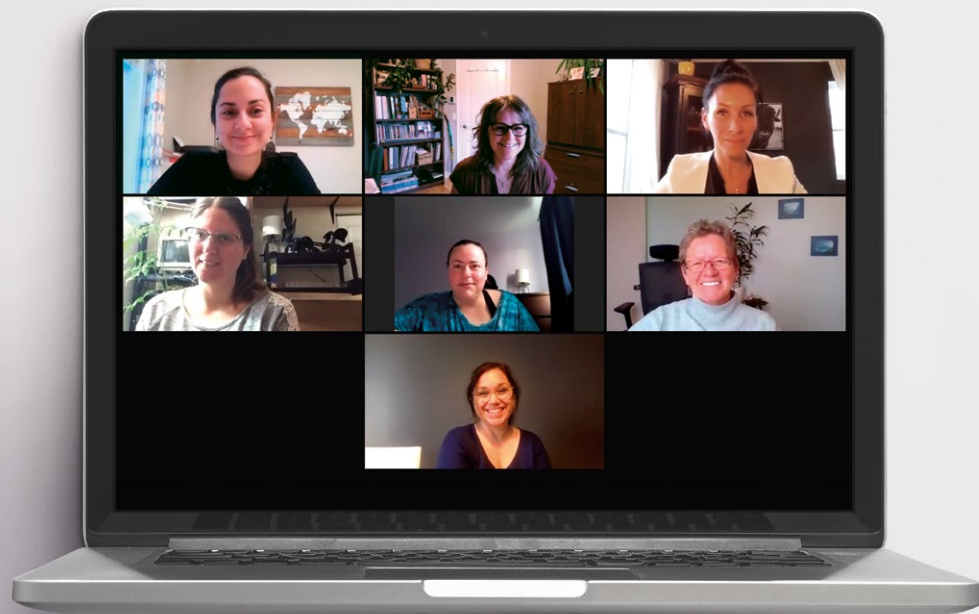
Bien que particulièrement difficile, l'année 2020-2021 s'inscrit également dans un moment historique en ce qui concerne la reconnaissance de la problématique des violences à caractère sexuel. En effet, on peut souligner plusieurs avancées majeures dont la reconnaissance financière des centres de soutien aux victimes d'agressions sexuelles par la reconduction bonifiée des montants qui avaient été injectés dans nos milieux suite à la vague de dénonciation #moiaussi en 2017. En ce qui concerne le CALACS La Chrysalide, la dernière bonification du soutien financier récurrent à la mission globale remontait à 2008! Plusieurs autres ministères, député.e.s, partenaires ont également été solidaires en supportant financièrement le CALACS par des fonds d'urgences ponctuels. Ce soutien et ces annonces importantes nous apportent une certaine sécurité et un répit dans la recherche constante de financement pour mieux répondre aux besoins multiples et grandissants. Finalement, le rapport qui suit fait état de plusieurs autres mesures annoncées, dont le rapport du comité Expert sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance » ou la réforme de la Loi IVAC, qui auront un impact certain dans l'avancement de la lutte aux violences sexuelles!



la collective

De par son approche militante et d'*empowerment* des survivantes,

le CALACS La Chrysalide privilégie l'implication des femmes ayant été accompagnées par le centre dans leur processus de guérison et de reprise de pouvoir. Par sa composition, la collective est représentée par ces femmes, mais par respect de la vie personnelle, les sièges ne sont pas identifiés.



France Clément

Travailleuse administratrice

Mélanie Paquette

Travailleuse administratrice

Marie-Andrée St-Denis

Administratrice membre de la communauté

Nancy Lemay

Administratrice membre de la communauté

Jeannine Paradis

Administratrice membre de la communauté

Valérie Corbet

Administratrice membre de la communauté

Karina Cecconi

Administratrice membre de la communauté

Bienvenue
parmi nous
Karina!

À partir de la gauche: Mélanie P. + Nancy L. + France C.
+ Valérie C. + Karina C. + Jeannine P. + Catherine L.

notre équipe

Selon l'organigramme de La Chrysalide, les travailleuses sont celles qui contribuent au déploiement et à l'épanouissement des femmes et de l'organisme. La richesse du travail d'équipe, la qualité du climat de travail et la couleur de chacune contribuent sans aucun doute au rayonnement des femmes et de l'organisme. Chapeau mesdames et mission accomplie!



À partir de la gauche: Catherine L. + France C. + Mélanie S. + Nathalie G. + Camille GB. + Mélanie L. + Tricya N. + Mélanie P.

France Clément

Coordonnatrice-intervenante sociale

Mélanie Paquette

Coordonnatrice-intervenante sociale

Catherine Desgroseillers

Intervenante sociale permanente,
retour de congé de maternité depuis février 2021

Tricya Normandin

Intervenante sociale permanente,
départ en congé de maternité en mars 2021

Mélanie Langlois

Intervenante sociale

Roxane Duval

Intervenante sociale jusqu'en juillet 2020

Nathalie Girard

Intervenante sociale,
a intégré l'équipe depuis juillet 2020

Mélanie Sarroino

Agente de projet Justice,
a intégré l'équipe depuis septembre 2020

Camille Gauthier-Beaudry

Intervenante sociale
programme Emploi d'été Canada,
a intégré l'équipe depuis juillet 2020

Guyline Martel

Intervenante sociale contractuelle

Catherine Laberge

Stagiaire en Techniques de travail social
au Cégep Lanaudière de Terrebonne

Joanne Beaudin, TS M.A.

Superviseure clinique externe

Le CALACS La Chrysalide:

Les sceaux de l'action communautaire autonome



Notre organisme répond aux besoins de la communauté visée par sa mission. Il participe à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits.



Notre organisme est reconnu dans sa communauté et il a des liens avec d'autres organismes ou partenaires. Notre CA représente bien la communauté visée par notre mission.

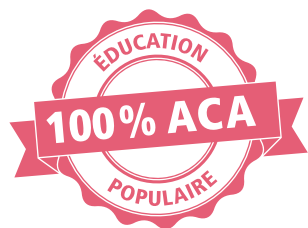


Notre organisme encourage l'engagement de ses membres et favorise leur participation dans la vie de l'organisme. Nos membres sont consultés, nous avons un conseil d'administration actif et une assemblée générale annuelle vivante!



Notre organisme contribue, de manière non-partisane, aux débats sociaux et mène des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies. Il aide les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui s'exercent contre eux.

un organisme 100% ACA



Notre organisme met à contribution les expériences et compétences de chacun et permet des prises de conscience individuelles et collectives. L'éducation populaire autonome permet d'agir ensemble dans le but de faire changer les choses.



Notre organisme a des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités. Il agit sur l'ensemble des causes qui sont à la base de la situation des personnes auprès desquelles l'organisme intervient.



Notre organisme fait de la prévention en misant sur l'intégration sociale, le renforcement du potentiel des individus, la solidarisation des collectivités et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.



Notre organisme adhère aux revendications communes du mouvement d'action communautaire autonome lanauois et québécois, notamment pour un meilleur financement à la mission des OCA, le respect de la politique gouvernementale sur l'action communautaire et une meilleure justice sociale.



Notre organisme priorise le financement à la mission globale afin d'actualiser sa mission en cohérence et en concordance avec les huit critères de l'action communautaire autonome. Ce mode de financement est le meilleur afin de permettre l'atteinte de nos objectifs et de notre mission.



la mission

Le CALACS La Chrysalide, centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, est un organisme communautaire autonome. Le centre est situé à Terrebonne et couvre les MRC suivantes: Les Moulins, L'Assomption et le sud de Montcalm.

La mission générale de l'organisme est de lutter contre les agressions à caractère sexuel par la prévention, la sensibilisation, l'intervention, la représentation et la formation.

les objectifs de la corporation

- Aider et soutenir les femmes de 14 ans et plus ayant vécu une agression à caractère sexuel.
- Sensibiliser la population à la problématique des femmes agressées sexuellement et l'informer des mesures préventives.
- Lutter contre les agressions sexuelles, notamment par le partage de notre expertise avec les intervenants gouvernementaux, de la santé et des services sociaux, ainsi que du milieu judiciaire.
- Participer à toutes autres activités qui ont pour but la prévention et l'élimination de toutes formes de violence exercées envers les femmes.

les services offerts

1 Aide directe

- Écoute téléphonique
- Suivi individuel et de groupe
- Information sur les droits et recours
- Accompagnement dans les démarches médico-légales
- Soutien aux proches

2 Prévention, sensibilisation et formation

- Ateliers de sensibilisation
- Ateliers d'autodéfense
- Groupes d'éducation et de prévention pour les parents
- Conférences et kiosques
- Formations aux intervenantes et stagiaires

3 Lutte et représentation

- Activités publiques de dénonciation
- Collaboration avec les partenaires
- Défense des droits des femmes
- Représentation sur des tables de concertation

les coordonnées

Le centre est physiquement situé à Terrebonne, mais par souci de confidentialité et de discrétion, l'adresse demeure confidentielle et non-affichée.



En contexte d'innovation dû à la pandémie, nous avons mis en place une méthode permettant de rejoindre une intervenante en tout temps et également d'utiliser les messages textes pour confirmer les rendez-vous.

Nouveau

Coordonnées postales 82080, Terrebonne, Québec J6X 4B2

Numéro de téléphone bureau 450 964-7888 ou 1 866 964-7888

Télécopieur 450 964-2221

Cellulaire 438 882-7888

Courriel info@calacslachrysalide.ca

Site internet www.calacslachrysalide.ca

Heures d'ouvertures

- du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
- du lundi au jeudi de soir, selon la demande
- le samedi et dimanche, lors d'activités de lutte et cours d'autodéfense

les réseaux sociaux

Nous poursuivons notre mission, qui est de lutter contre les agressions à caractère sexuel, à travers nos réseaux sociaux. Effectivement, les publications que nous partageons permettent de mettre en lumière nos luttes, de faire de la sensibilisation et d'informer la communauté des activités de notre centre.

Au printemps 2020, nous avons offert des blocs de clavardage sur nos réseaux sociaux afin de soutenir les femmes dans le contexte du confinement. Nous avons offert précisément cinq moments de clavardage totalisant 11 heures de disponibilité.

Dans la foulée de dénonciations que nous avons connues à l'été 2020, le CALACS Coup de cœur (Nord de Lanaudière) et notre CALACS ont fait une collaboration régionale pour sensibiliser la population à la réalité de la culture du viol. Une campagne de sensibilisation s'est tenue tout le mois d'août, à raison d'une publication par semaine.



facebook
CALACS La chrysalide

541

abonnés au 1^{er} avril 2020

+202

2020-2021

=
743

abonnés au 31 mars 2021



instagram
lachrysalide

113

abonnés au 1^{er} avril 2020

+117

2020-2021

=
290

abonnés au 31 mars 2021

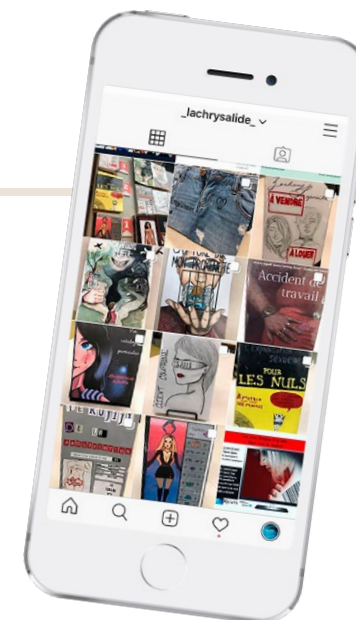
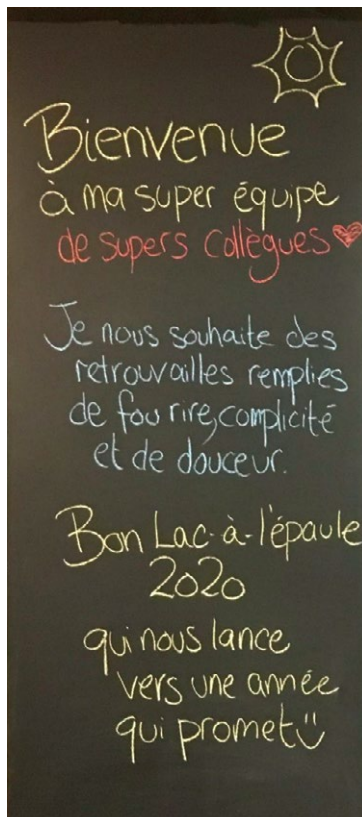


Image ci-dessus : campagne de dénonciation en collaboration avec le CALACS Coup de cœur

planification annuelle de l'équipe de travailleuses



Travailler dans un CALACS signifie de manière générale de travailler dans un contexte d'urgence et dans le débordement des demandes dans chacun des volets sans exception.

Ce type de conditions justifie l'importance d'une gestion efficace, d'une organisation planifiée et d'un esprit d'équipe empreint de collaboration, de soutien et de plaisir! D'où l'importance de ne pas sous-estimer le moment annuel communément appelé «Lac-à-l'épaule», et d'autant plus cette année, après plusieurs mois dans l'isolement du télé-travail! En juin 2020, l'ensemble de l'équipe a pu profiter d'un moment de répit de pandémie pour se rassembler quelques jours à huis clos pour planifier la prochaine année 2020-2021. Ce séjour retiré en pleine nature a répondu totalement aux objectifs ciblés, soit de prendre du recul sur la dernière année, de stratégiquement planifier la prochaine du mieux possible dans ce contexte incertain, sans oublier de se ressourcer et de solidifier les liens d'équipe. Soyez rassurés, chacune des mesures sanitaires selon les directives de la Santé publique furent respectées afin de s'assurer d'une équipe en santé.



À partir de la gauche:
Mélanie S. + Nathalie G.
+ Mélanie P. + Tricya N.

réunions d'équipe

Chaque semaine, les travailleuses tiennent une réunion d'équipe, afin d'assurer le relais et le partage d'informations pour maintenir une qualité des services offerts. Il s'agit d'un moment important qui favorise une belle collaboration et cohésion d'équipe.

46 → → 242
réunions d'équipe heures

2 → 6
supervisions de groupe heures

12 → 24
supervisions individuelles heures

supervision clinique groupe et individuelle

Cette année, nous avons eu la chance de débiter un processus de supervision clinique de groupe et individuelle avec l'aide de Joanne Beaudin, superviseure externe. Ce processus vise à assurer la formation continue et le développement des travailleuses.

approche militante

Le bénévolat est l'action de réaliser des activités non-rémunérées au sein d'une organisation, ce qui en soit est une action bienveillante et louable. En tant qu'organisme à vocation sociale féministe, l'action de bénévolat se transforme au CALACS en action de militantisme. Être militante est également l'action de s'impliquer activement dans une organisation, mais également d'y porter une cause dans un objectif de transformation sociale. Le militantisme au CALACS est donc une forme d'engagement actif à une cause de nature politique et sociale défendant une idéologie d'égalité entre les sexes, et le but étant de faire valoir ce soutien à une plus grande échelle.

Depuis le début de son existence, le CALACS La Chrysalide a le privilège de pouvoir compter sur des militantes qui s'impliquent à 100 % avec la collective, et pour certaines d'entre elles, leur engagement date de plusieurs années. Nous les remercions grandement.



POUR L'ANNÉE
2020-2021

Nombre
de militant(e)s
impliqués
au CALACS

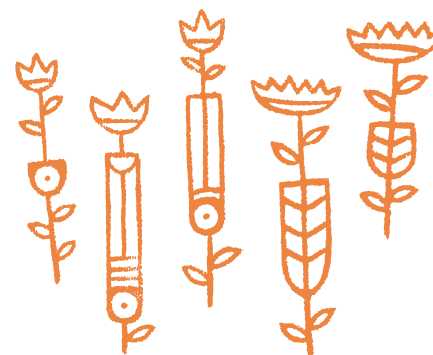
86

Nombre
de militant(e)s
membres actives
au CALACS

68

perspective féministe

Le CALACS met de l'avant le soutien aux femmes et aux adolescentes ayant un vécu d'agression à caractère sexuel ainsi que le changement social en regard de la violence faite aux femmes et particulièrement de la violence sexuelle. Le CALACS croit que l'agression sexuelle exercée principalement sur les femmes et les enfants réfère à un problème de société. Il considère qu'il s'agit avant tout d'un abus de pouvoir.



Le CALACS dénonce la violence à caractère sexuel sous toutes ses formes.

À partir de ce constat, le choix d'intervenir dans une perspective féministe a été fait. Les actions privilégiées visent à faire prendre conscience des attitudes, préjugés et valeurs sexistes ainsi que des effets négatifs de la socialisation sexuelle. Le CALACS dénonce la violence à caractère sexuel sous toutes ses formes.

La femme ou l'adolescente ayant un vécu d'agression à caractère sexuel est encouragée à libérer ses émotions et à exprimer ses besoins. Le CALACS l'informe des mesures médico-légales et de ses droits et recours. Si tel est son choix, elle est supportée lors de la dénonciation, accompagnée dans les démarches judiciaires et si elle le désire, un soutien à ses proches est offert. Pour briser l'isolement social, l'intervention de groupe tels que des groupes de cheminement et des cours d'autodéfense sont préconisés.

L'intervention individuelle et de groupe ne sont pas satisfaisantes si les services socio-juridiques et la société en général entretiennent des préjugés tenaces. C'est pourquoi **la sensibilisation du milieu à la problématique et aux conséquences des agressions, ainsi que la collaboration avec les organismes locaux sont incontournables** afin d'offrir des services variés qui répondent aux réels besoins des femmes et des adolescentes ayant un vécu d'agression à caractère sexuel.

la collective



Le mode de gestion et de fonctionnement du CALACS La Chrysalide est la collective, qui est conforme aux valeurs féministes. La collective s'inscrit donc comme l'instance décisionnelle du CALACS La Chrysalide. Ce choix repose sur la volonté d'arriver à une plus grande démocratie, c'est-à-dire au respect des voix de toutes les femmes qui gravitent autour de l'organisme. Le mandat de la collective consiste à veiller à une saine gestion, à l'administration des ressources humaines et financières, et à réfléchir collectivement afin d'améliorer les conditions de vie des femmes ainsi qu'à l'évolution du CALACS.

Rappelons qu'une gestion en collective repose sur les principes suivants :



fonctionner sans hiérarchie



se soucier autant du processus que du résultat



privilégier la prise de décision par consensus



favoriser des communications claires

Il est incontournable de souligner le travail soutenu et l'implication exceptionnelle des membres de la collective lors de cette année pandémique particulière. Les administratrices ont plus que jamais dû prendre des décisions et des orientations déchirantes pour le bien-être de toutes en tenant compte des directives gouvernementales, en plus de devoir se rencontrer principalement en mode virtuel durant la dernière année.

L'équipe et les femmes en besoin peuvent décidément compter sur une équipe administrative solide et compétente !

12
réunions régulières

+

5
réunions spéciales

dont

2

demi-journées de travaux sur les priorités d'action 2020-2021

=

17
rencontres

58
heures d'implication

uniquement pour la présence aux réunions sans compter les consultations ponctuelles tout au long de l'année



volet aide
directe

l'accueil téléphonique

L'accueil téléphonique est un service pour les victimes d'agression à caractère sexuel, pour les proches et également pour les intervenantes et les enseignantes qui désirent être guidées.



L'accueil téléphonique est la porte d'entrée des femmes qui désirent recevoir les services du CALACS. Nous insistons sur l'importance que la femme téléphone elle-même et de façon volontaire pour lui permettre d'être au cœur de sa démarche. Toutefois, si une intervenante désire s'assurer que le CALACS est la bonne ressource pour la personne qu'elle veut référer, nous privilégions une référence spécialisée afin que la personne ne soit pas transférée d'une ressource à une autre inutilement.

Chacune possède les ressources nécessaires à l'intérieur d'elle-même, et le rôle de l'intervenante qui l'accompagne est de l'amener à être en contact avec ses ressources personnelles dans le respect de son rythme.

Le besoin des femmes et adolescentes que nous rencontrons en suivi individuel se résume souvent à être entendues, crues, soutenues et guidées. Chacune possède les ressources nécessaires à l'intérieur d'elle-même, et le rôle de l'intervenante qui l'accompagne est de l'amener à être en contact avec ses ressources personnelles dans le respect de son rythme. La durée du suivi individuel est variable, mais de façon générale,

le nombre de rencontres individuelles se situe entre 10 et 15. Évidemment, si la femme manifeste le besoin d'être informée sur les droits et recours ainsi que sur les démarches médico-légales, notre rôle consiste à répondre à son besoin. Les proches des victimes ont, eux aussi, besoin d'être écoutés et accompagnés lors de moments difficiles, notamment les parents. Pour répondre à ce besoin, les intervenantes peuvent leur offrir quelques rencontres pour les aider à traverser la crise.

statistiques aide directe



Il est possible de constater que les périodes de confinement ont eu un impact considérable sur les femmes et l'accès aux services d'aide. Durant les périodes de restrictions, une baisse considérable des demandes a été observée, en contrepartie lors des périodes d'adoucissement des mesures, une vague d'augmentation des demandes est constatée.

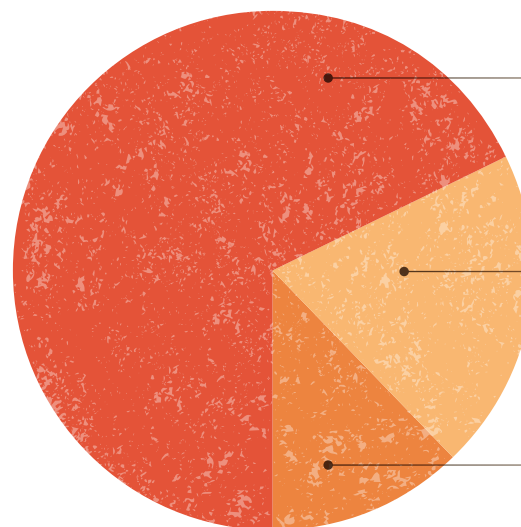


POUR L'ANNÉE
2020-2021

Du 1^{er} avril 2020
au 31 mars 2021

117

nouvelles
demandes de service



68%

des demandes
provenant de femmes

20%

des demandes
provenant d'adolescentes
de moins de 18 ans

12%

des demandes
provenant des tiers
(parents-conjointes, etc.)



statistiques aide directe

(suite)



Lors du 1^{er} confinement (mars à juin 2020), dans l'incertitude, la réorganisation des services et du centre, l'aide directe s'est poursuivie en rencontre virtuelle et téléphonique uniquement.

Depuis juin 2020 à mars 2021, les femmes, adolescentes et leurs proches peuvent bénéficier des services d'aide individuelle et d'accompagnement selon trois modes d'intervention à leur aisance (en présence avec la mise en place des mesures de protection selon les directives de la Santé publique, en mode virtuel ou par téléphone).

Cependant, une seule femme et intervenante sont autorisées dans les locaux du CALACS au même moment, et ce pour diminuer au minimum les contacts et donc les risques de contamination. Les groupes de cheminement se déroulent en présence dans un local permettant la distanciation de 2 mètres uniquement.

28%

des 117 nouvelles demandes
n'ont pas pu être répondues

Nous pouvons attribuer cela au délai d'attente, l'incertitude, l'impossibilité pour certaines de se déplacer en temps de pandémie ou d'avoir un moment d'intimité pour une rencontre virtuelle ou téléphonique à partir de leur domicile.

rencontres de support diverses

POUR L'ANNÉE
2020-2021

Du 1^{er} avril 2020
au 31 mars 2021

554

rencontres au total

Suivis individuels
auprès des femmes,
adolescentes et tiers

66%

rencontres avec
les femmes

* 6%

rencontres avec
les adolescentes

3%

rencontres
avec les tiers

14%

rencontres auprès
de femmes vivant
de l'exploitation
sexuelle

4%

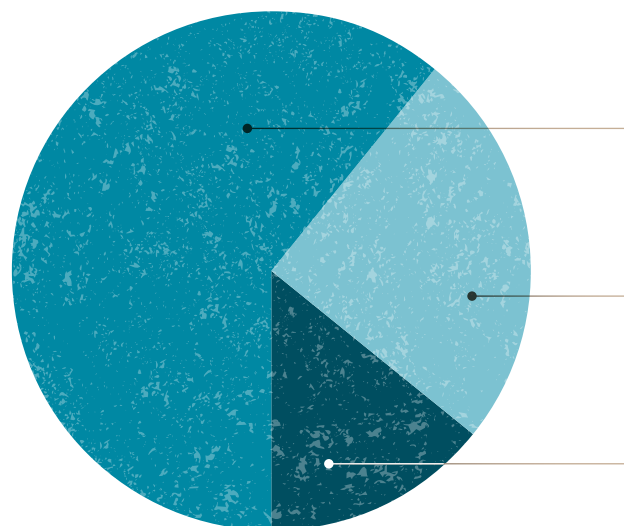
rencontres
d'accompagnements
(Ivac, médical, judiciaire)

2%

rencontres avec
des militantes

5%

rencontres
de coaching
aux intervenants



61%

présentiel

25%

Zoom

14%

téléphone

* **6% des rencontres avec les adolescentes :**
cette statistique démontre que la pandémie
a grandement affecté notre capacité à rejoindre
les adolescentes et à maintenir leurs suivis dans
les écoles comme nous le faisons habituellement.



références du centre désigné

Nous en sommes présentement à notre troisième année à assurer la continuité de l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle (adultes) à la suite de leur passage au centre désigné du Sud, soit à l'urgence de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

Le rôle du CALACS est d'assurer, au besoin, un soutien et un suivi concernant la trousse médico-légale et/ou sociale et dans les démarches judiciaires s'il y a lieu, et ce, dans un délai rapide et de façon soutenue.

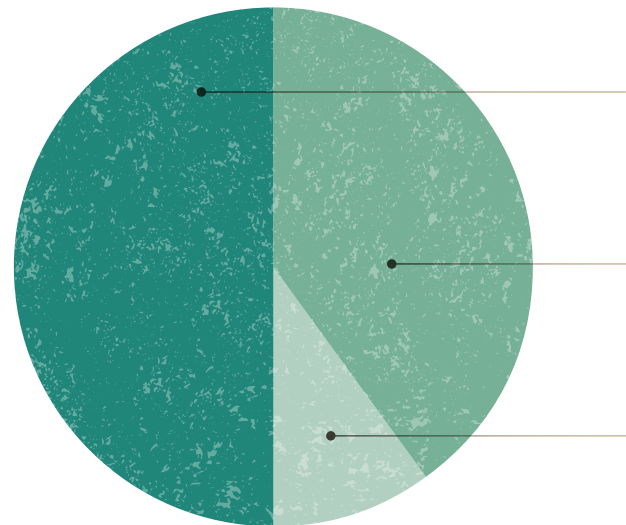
Cet accompagnement implique un rappel systématique de toutes les victimes adultes ayant été reçues au centre désigné et ayant consenti à la référence, et ce, dans les 24 à 48 heures suivant leur passage au centre hospitalier.

La troisième année se conclut avec de nombreux défis quant à l'information qui circule au niveau du CISSS et du protocole. Différents enjeux sont vécus de la part des professionnels quant à leurs rôles et à la compréhension de la problématique et du processus de la trousse. Une rencontre entre les différents partenaires (équipe 811, CALACS La Chrysalide, CAVAC Lanaudière et CALACS Coup de cœur) devait avoir lieu en avril, malheureusement, en raison du contexte de la pandémie cette rencontre n'a pas eu lieu.

POUR L'ANNÉE
2020-2021

18

personnes reçues
en référence



50 %

victimes ayant poursuivi
dans les services du Calacs

40 %

victimes qui ont été dirigées
vers d'autres ressources

10 %

victimes sans suivi, non
rejointes ou ne désirant pas
de soutien pour le moment

groupes de cheminement

Le groupe est un moteur puissant qui permet un sentiment d'appartenance, de solidarité et qui amène les femmes vers l'action, le développement de nouvelles aptitudes et vers la reprise de pouvoir sur leur vie.

C'est pourquoi les groupes de cheminement, qui se déroulent sur une période de 15 semaines à raison de trois heures par rencontre, sont des lieux d'une grande richesse pour ces femmes. Ils se veulent un lieu privilégié et sécuritaire où les femmes peuvent enfin se retrouver entre elles afin de partager et réfléchir sur leurs expériences et se soutenir mutuellement.

4

groupes de cheminement

25

participantes

53

rencontres

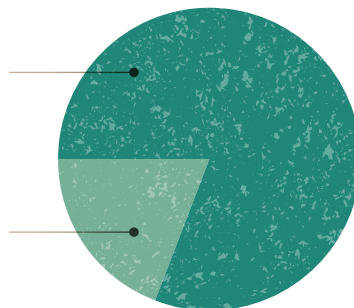
POUR L'ANNÉE
2020-2021

81%

des rencontres
en présentiel

19%

des rencontres
en Zoom

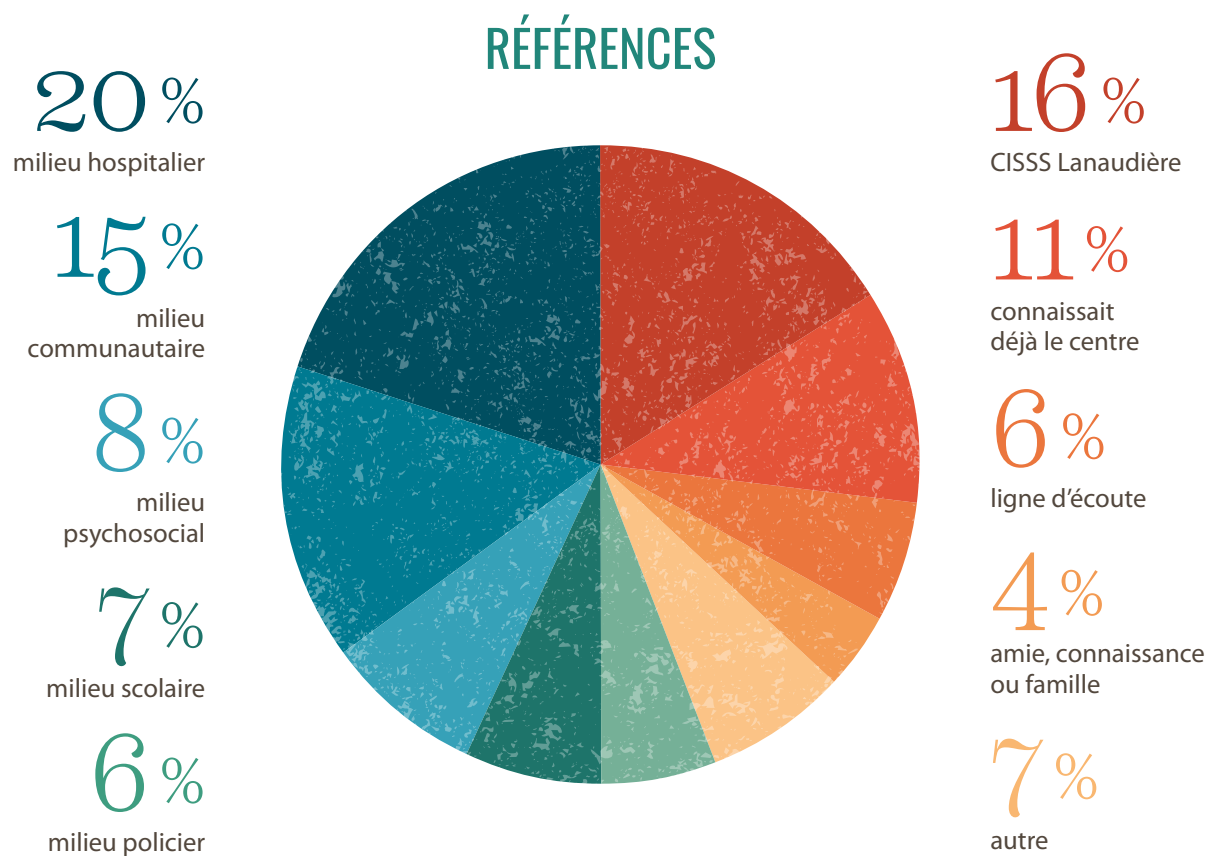


Cette année, comme l'ensemble des organismes communautaires du Québec, la pandémie COVID-19 a eu un impact majeur dans l'organisation du travail. Bien évidemment, les services du CALACS ont dû être adaptés. C'est pour cette raison que le groupe de l'automne 2019 a connu un temps de pause de près de 5 mois (mi-mars à la mi-août) pour enfin se terminer en présentiel en décembre 2020. **Pendant cette pause, à toutes les semaines, des rencontres virtuelles ont été offertes aux femmes du groupe de cheminement afin de les soutenir dans ce contexte.**

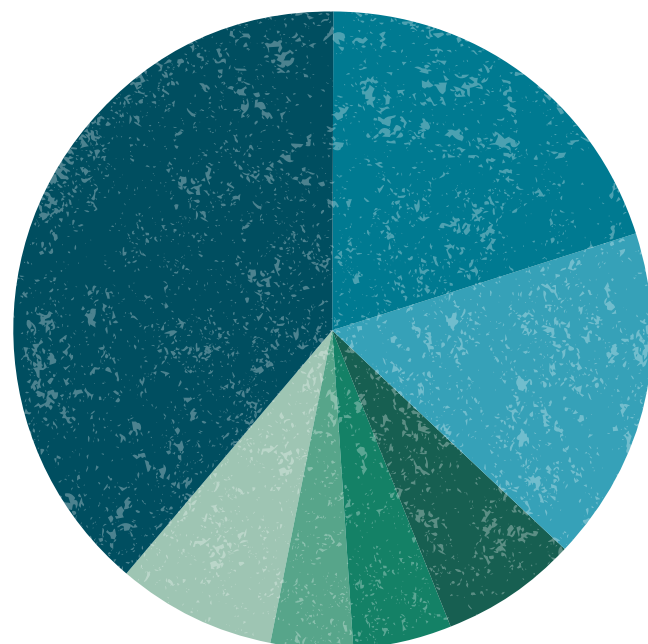
Après évaluation, les intervenantes, la collective et les femmes ont décidé qu'il n'était pas souhaitable de poursuivre le groupe en virtuel vu la sensibilité de la problématique. **Ainsi, des salles ont été louées afin de respecter les mesures de distanciation sociale et plusieurs exercices ont été adaptés pour suivre les recommandations de la Santé publique.**

statistiques des demandes d'aide

Pour obtenir des statistiques plus générales sur le profil des agressions à caractère sexuel, il est possible de se référer au site du Regroupement québécois des CALACS, ainsi qu'aux rapports annuels antérieurs de l'organisme. Cette année, compte tenu de la situation particulière, nous avons préféré faire ressortir les statistiques plus spécifiques en temps de pandémie.



LIEN AVEC L'AGRESSEUR



39%

membre de la famille proche ou élargie

7%

collègues de travail ou patron

20%

partenaire amoureux ou fréquentation

5%

inconnu

17%

ami ou connaissance

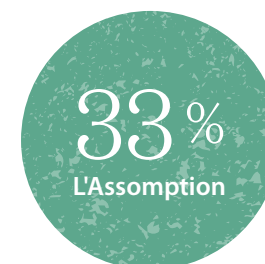
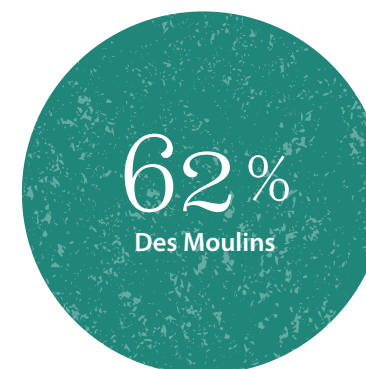
4%

proxénète ou clients

8%

autre

NOMBRE DE DEMANDES D'AIDE PAR MRC



SEXE DES AGRESSEURS

16%

des agresseurs étaient mineurs

96%

hommes

2%

femmes

2%

non-divulgués



volet
sensibilisation
prévention
& formation



animations, ateliers, kiosques et formations

Au sein du CALACS La Chrysalide, la sensibilisation, la prévention et la formation sont des activités auxquelles nous accordons beaucoup d'importance et de temps.

Par ces ateliers d'éducation et de réflexion, nous pouvons briser les mythes et préjugés, approfondir la notion de consentement, transmettre les attitudes aidantes envers les survivantes d'agressions sexuelles et promouvoir les rapports égaux. Ces ateliers permettent également de créer des acteurs de changement sociaux.



Malheureusement, en raison de la pandémie, plusieurs de nos activités de ce volet ont été reportées ou annulées compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Nous avons tout de même adapté plusieurs ateliers et formations, afin de passer en mode virtuel pour continuer de rejoindre les jeunes dans les écoles et les autres milieux.

ATELIERS RÉGULIERS EN VISIOCONFÉRENCE

École	Sujet des animations	Nombre de groupes	Nombre d'animations	Nombre d'élèves rejoins
L'Amitié	Agression sexuelle et exploitation sexuelle	3	6	81
Paul-Arseneau	Agression sexuelle	6	6	162
Paul-Arseneau	Exploitation sexuelle/ industrie du sexe	2	2	54
L'Envolée	Agression sexuelle	1	2	10
TOTAL		12 groupes	16 animations	307 élèves



Encore une fois, MERCI!!!!
 Nous sommes vraiment choyés de vous
 avoir pour adresser ce sujet si délicat!



ATELIERS AUTRES MILIEUX

Milieux	Sujet des animations	Nombre d'ateliers	Nombre de personnes rejointes
La Clef	Agression sexuelle et consentement	1	6
TOTAL		1 atelier	6 participants



POUR L'ANNÉE
2020-2021

376

personnes rejointes

FORMATION EN VISIOCONFÉRENCE

Milieux	Sujet des animations	Nombre d'ateliers	Nombre de personnes rejointes
Cégep de Terrebonne	Intervention auprès des victimes d'agression à caractère sexuel	3	63
TOTAL		3 atelier	63 participants

« Super pertinent !
Ça fait du bien
de parler de cette
problématique
entre nous,
ce fut aidant ! »

« La Femme mérite tout
notre respect, notre
tendresse et notre
attention. Le 8 mars
c'est 365 jours sur 365. »

– Sadek Belhamissi



volet
représentation
& lutte

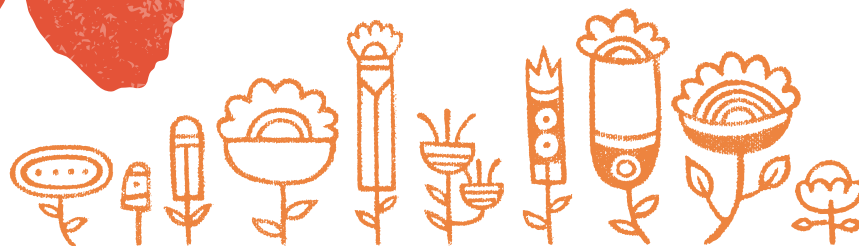


REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES
CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

Regroupement québécois des CALACS

Le CALACS La Chrysalide fait partie des 26 CALACS membres du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Partageant toujours une vision féministe plurielle et inclusive de la violence faite aux femmes,

La Chrysalide est toujours aussi active sur le plan politique, et ce, en étroite collaboration avec le RQCALACS et ses membres, ce qui a permis de mener plusieurs dossiers au cours de l'année. Cette implication permet d'avoir une vision plus juste de la réalité dans chacune des régions du Québec.



Implication active d'une représentante de La Chrysalide aux rencontres et travaux du RQCALACS

Le contexte de la pandémie a eu des impacts sur le nombre de rencontres et les activités du RQ CALACS. Les travailleuses de la permanence ont été en télétravail de la mi-mars à aujourd'hui. Ainsi, plusieurs projets ont été mis sur la glace, afin de se réorganiser. Ainsi à l'automne 2020, notre regroupement a organisé deux rencontres en virtuel afin de soutenir les membres face au contexte de la pandémie et de l'adaptation des services. La tournée des CALACS qui était prévue dans le cadre du projet renforcement des pratiques a été reportée à septembre 2021.



Quelques faits saillants/dossiers d'actualité et projets spécifiques en 2020-2021:

- L'augmentation d'un financement récurrent dans l'ensemble du réseau des CALACS. Pour le CALACS La Chrysalide il s'agit de 160 000 \$ annuellement ajouté au financement à la mission.
- Nous avons également eu l'annonce du Secrétariat à la condition féminine que le projet Empreinte sera reconduit pour deux années supplémentaires à la hauteur d'un financement maximal de 25 000 \$ par année.
- L'équipe de la permanence a analysé et déposé un mémoire sur le projet de loi 84 qui vise à réformer la loi de l'IVAC.

L'année 2020-2021 a été consacrée au volet de consolidation de la gestion féministe, compte tenu qu'un besoin pressant se faisait sentir au sein de l'équipe et de l'ensemble des CALACS membres.

La démarche de restructuration a repris son cours en janvier 2021 après plus de 9 mois d'arrêt. La consultante externe embauchée nous a accompagnées tout au long des rencontres régulières dans l'objectif de réfléchir ensemble sur les modes de gouvernance, ainsi que les procédures de prises de décision. Les CALACS sont activement impliqués dans chacune des étapes de réflexion et selon l'échéancier prévu, une nouvelle structure devrait être présentée lors de l'AGA de juin 2021.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'un projet subventionné depuis 2018 par le ministère Femmes et Égalité de genres Canada (anciennement Condition féminine Canada). Ce projet de renforcement des capacités avait comme principal objectif l'amélioration de la capacité organisationnelle dans le but de faire progresser les dossiers touchant les femmes. D'ailleurs une activité de web-jasette a eu lieu durant un midi sur le sujet suivant : Féminisme intersectionnel et féminisme radical : opposition ou valse possible ?



Table intersectorielle en matière d'agression sexuelle de Lanaudière

Ce lieu de concertation a pour mandat de rejoindre les différents acteurs de la région de Lanaudière (justice, communautaire, institutionnel, etc.) pour un meilleur arrimage des services de prévention et d'intervention concernant la problématique des agressions sexuelles. Cette année, bien évidemment, les organisations ont débuté l'année exclusivement par une réorganisation de leurs services et de leurs méthodes de travail à distance en lien avec le contexte pandémique. Ceci-dit, les activités de représentation et de concertation ont été interrompues durant la première vague, soit de mars à juin 2020. Dès l'automne, ayant chacun développer de nouvelles stratégies pour communiquer via les plateformes virtuelles, les travaux ont pu reprendre leur cours.

Le CALACS s'est activement impliqué dans le comité de coordination pour l'organisation et l'orientation des rencontres de la Table intersectorielle en matière d'agression sexuelle de Lanaudière.

IMPLICATION

1

rencontre

Table régionale en agression sexuelle de Lanaudière

+

4

rencontres de demi-journée

Comité de coordination de la Table régionale

Table régionale en matière d'agression sexuelle de Lanaudière

Comité prévention des agressions sexuelles

Comité de prévention en exploitation sexuelle

- Comité ad hoc formation
- Comité ad hoc continuum de services

Comité centre désigné

Comité justice



Comité exploitation sexuelle et prostitution

Le comité exploitation sexuelle et prostitution découle de la Table régionale en agression sexuelle de Lanaudière. Depuis maintenant trois ans, ce comité a pour mandat d'organiser et d'arrimer les services existants dans la région pour pallier le manque de ressources spécifiques en exploitation sexuelle. La concertation poursuit deux objectifs spécifiques : le déploiement de formation pour les intervenants de la région et le « rodage » d'une trajectoire de services pour accompagner et soutenir les femmes victimes d'exploitation sexuelle.

Cette année, les mesures sanitaires liées à la COVID-19 nous ont amené à nous concerter par voie virtuelle. Lors des rencontres, les partenaires ont eu l'occasion d'échanger sur les différentes réalités qu'ils ont observées sur le terrain concernant la problématique de l'exploitation sexuelle, les défis rencontrés au niveau de l'intervention ainsi que de l'accompagnement en cette période de pandémie. Ces échanges nous permettent de continuer d'évaluer l'application de notre modèle de trajectoire de services : ses forces, ses limites et les améliorations à apporter.

Le confinement et les mesures sanitaires ont occasionné quelques défis du côté du déploiement de la formation aux intervenants. Effectivement, les formations prévues au printemps ont été annulées et il n'a pas été possible de les reporter à l'automne. Le sous-comité formation a donc travaillé à l'adaptation de la formation *Prévenir et intervenir en exploitation sexuelle* de manière à pouvoir l'offrir aux intervenants en classe virtuelle. Cette collaboration entre les partenaires du sous-comité a encore une fois porté fruit puisqu'à l'hiver, nous avons été en mesure d'offrir deux formations virtuelles aux intervenants de la région. La travailleuse attirée au projet ACCES Filles a d'ailleurs coanimé l'une de ses formations avec une travailleuse de rue de l'organisme *Le Trajet*. D'autre part, le sous-comité formation a tenu une rencontre élargie avec certains policiers des corps municipaux, de la Sûreté du Québec ainsi qu'une psychoéducatrice du Centre jeunesse. Cette rencontre élargie avait pour objectif d'échanger sur la formule à privilégier ainsi que les besoins en termes de contenu de formation pour les patrouilleurs et les éducateurs du Centre jeunesse. Les partenaires du sous-comité formation travailleront au développement de ces formations afin de les offrir dans la prochaine année.

Par ailleurs, le comité régional exploitation sexuelle et prostitution de Lanaudière est très heureux de pouvoir compter sur une aide financière de 50 000 \$ du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2021-2022. Ce financement soutiendra le développement des objectifs poursuivis par le comité.

IMPLICATION





Comité prévention

Au début de l'année scolaire, nous avons eu une première rencontre afin de s'informer sur le contexte scolaire pour l'année à venir, ainsi que sur les possibilités d'offrir les formations au personnel scolaire. À cet égard, nous n'avons pas offert de formation aux membres du personnel scolaire cette année étant donné les défis qui se vivaient dans les écoles. De plus, le comité de prévention a également été mis sur la glace tout au long de cette année. Toutefois, une rencontre sera prévue en mai prochain afin de faire le bilan et d'organiser les prochaines rencontres.

IMPLICATION

1

+

rencontre virtuelle partenaire

3

+

contacts téléphoniques

Échanges courriels

pour planifier la reprise du comité pour 2021



Comité justice

Le comité justice découle de la Table régionale en agression sexuelle de Lanaudière et a été mis sur pied en mai 2018. Plusieurs acteurs importants y siègent dont le CAVAC Lanaudière, le CALACS La Chrysalide, Parents unis, Le DPCP jeunesse et adulte, le CALACS Coup de Cœur, les services de police de Repentigny, l'Assomption, Mascouche et Manawan, ainsi que la Sureté du Québec. Ce comité a pour mandat de faciliter le passage des victimes d'agression sexuelle dans le système judiciaire en s'assurant d'une expérience la plus favorable possible. Les objectifs de ce comité sont d'améliorer les pratiques policières par la formation et l'élaboration d'outils, de cibler les meilleures pratiques en termes de justice et de concerter les interventions entre les différents acteurs afin de développer un partenariat efficace.

IMPLICATION

2

rencontres

À la suite du départ du DPCP, le comité justice de Lanaudière avait arrêté ces activités. Grâce à l'embauche de la chargée de projet, le CALACS a pu reprendre l'organisation logistique des réunions du comité. Lors de ces rencontres, les membres du comité ont échangé sur différents thèmes qui ont un impact sur leur travail et leur collaboration tels que la vague de dénonciations de l'été 2020, la pandémie et les recommandations du rapport *Rebâtir la Confiance* sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, déposé par le comité d'experts en décembre 2020. Ces rencontres ont aussi permis de partager les meilleures pratiques et d'identifier les besoins de formations dans le cadre du projet *Juste Milieu* du CALACS.



Comité révision des dossiers de la Sûreté du Québec – SQ

On se rappelle la création d'un comité de révision des dossiers ayant été mis sur pied en décembre 2017 à la suite de la divulgation des résultats d'une enquête qu'il a menée auprès de différents services de polices canadiens concernant le traitement des plaintes d'agression sexuelle.

C'est ainsi que le comité VOIE – *Vérification et Observation Intersectoriel des Enquêtes - en matière d'agression sexuelle* a été mis sur pied a été mis sur pieds ayant pour mandat d'examiner le traitement de dossiers d'agression sexuelle enquêtés par la Sûreté du Québec et classés non fondés ou non solutionnés (il doit s'agir de dossier clos – enquête terminée) et aucune accusation ne doit avoir été portée. Le rapport de ce projet pilote fut diffusé à la fin des travaux. Ce rapport fait mention que les travaux de collaboration entre les partenaires ont mené à des recommandations fort pertinentes en regard des objectifs initiaux, soit de favoriser une expérience contribuant à la guérison pour les personnes qui choisissent de prendre la voie de la justice à la suite d'un vécu d'agression sexuelle.

Ce rapport fait mention que les travaux de collaboration entre les partenaires ont mené à des recommandations fort pertinentes en regard des objectifs initiaux, soit de favoriser une expérience contribuant à la guérison pour les personnes qui choisissent de prendre la voie de la justice à la suite d'un vécu d'agression sexuelle.

Suite à l'évaluation de cette collaboration et aux constats très positifs de ce projet pilote, les membres du comité VOIE ont décidé unanimement de poursuivre leurs travaux pour l'année 2019-2020 en se dotant de nouveaux objectifs, entre autres de rejoindre les personnes ayant des situations ou statuts davantage vulnérabilisés par le système de justice.

Bien que ces objectifs soient toujours d'actualité, le contexte de l'année 2020-2021 a également eu raison de cette concertation. En effet, compte tenu

du type de travaux à haute mesure de confidentialité, il était évidemment impossible de tenir des rencontres via les plateformes virtuelles. Ceci-dit, une seule rencontre a pu être réalisée et ce, principalement dans l'objectif d'assurer une transition concernant le départ et le renouvellement de certains participants impliqués initialement dans les travaux.



Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – TROCL



La TROCL est un lieu de concertation qui regroupe les organismes communautaires autonomes de Lanaudière. Être membre de la TROCL nous permet d’agir collectivement sur les différents enjeux qui touchent le milieu communautaire.

La TROCL a poursuivi les rencontres de L’Entracte en visioconférence ainsi que l’*Allegro* par courriel afin que les groupes membres restent informés et mobilisés dans les nouvelles et dans les actions collectives à venir. **Afin de soutenir ses membres dans cette crise sanitaire, la TROCL a créé un courriel hebdomadaire dans le but d’informer ses membres des dernières nouvelles COVID-19. Aussi, la TROCL a initié un webinaire *Soutenons-nous* où les membres sont invités à ventiler, décompresser, partager ses bons coups et ses défis face à la pandémie.**

IMPLICATION

5

rencontres

Les travaux qui se sont déroulés au MSSS et qui ont mené à l’adoption du nouveau *Cadre de gestion national du PSOC* se sont terminés sur une mauvaise note en raison des ajouts au cadre par le Conseil du Trésor, sans que cela fasse consensus dans le comité de travail national. Le CALACS La Chrysalide a appuyé la demande de la TROCL d’obtenir la signature d’une nouvelle Convention PSOC négociée avec les interlocuteurs communautaires avant l’application du Cadre de gestion national du PSOC.

Enfin, la TROCL a été un allié soutenant et efficace tout au long de l’année Covid-19.



Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière – TCGFL



La TCGFL est composée de groupes de femmes qui favorisent la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes.

Cette année, la TCGFL et les groupes membres ont poursuivi les actions qui étaient déjà entamées l'année précédente par leurs projets de mobilisation, de sensibilisation, d'éducation populaire et de collaboration. À cet égard, il y a eu une présentation des actions 2020-2021 qui ont été retenues pour le projet « Ensemble pour une réelle égalité » détaillant également la collaboration entre des organisations partenaires et les membres de la TCGFL.

Une autre réalisation de la TCGFL dans le cadre du projet « Des services en santé mentale pour TOUTES dans Lanaudière fut le dévoilement des résultats du sondage portant sur l'accessibilité des services en santé mentale pour les femmes, afin de mettre en place des interventions visant l'amélioration des services.

IMPLICATION

3

rencontres

Nous avons également participé à une rencontre de concertation afin de décider collectivement les organisations dans lesquelles la TCGFL devrait être membre et les lieux de représentations, que ce soit au niveau régional et national.

En dernier lieu et sans oublier, la TCGFL et ses membres ont décidé que Lanaudière resterait l'hôte du grand rassemblement de la Marche Mondiale des femmes qui est prévue en octobre prochain!



PROJETS SPÉCIFIQUES

DÉVELOPPÉS PAR LE GALACS LA CHRYSALIDE

FAVAC

projet ACCES-Filles

Projet Empreinte



FAVAC

Projet Juste milieu : Améliorer les pratiques auprès des personnes victimes de violence sexuelle dans leurs parcours



Juste Milieu est un nouveau projet du CALACS financé par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et a pour but de former les différents intervenant.e.s (procureurs, policiers, intervenants) qui œuvrent auprès des personnes victimes de violence sexuelle. Le projet qui a débuté à l'automne 2020 a comme objectif de sensibiliser les intervenants à

la problématique des agressions sexuelles, développer des meilleures connaissances au niveau du savoir, du savoir être et du savoir-faire afin d'augmenter les expériences de dévoilements positives. De plus, il vise à informer les intervenants des différentes ressources en agression sexuelle, offrir des lieux d'échange sur la fatigue de compassion aux différents partenaires. Puis, de permettre aux intervenants de dépasser l'impuissance que peut procurer l'accompagnement d'une victime de violence sexuelle et trouver des stratégies communes pour pallier aux difficultés rencontrées lors du processus judiciaire.

Après avoir consulté nos partenaires du comité justice, une formule de quatre formations virtuelles d'une demi-journée chacune a été retenue pour répondre aux besoins qu'ils ont identifiés. Jusqu'à présent, deux formations ont été offertes. La première formation portait sur *L'impact du trauma sur le cerveau applicable aux victimes de violence sexuelle*. Plus de 40 personnes de différents milieux ont participé à cette conférence présentée par D^{re} Mélissa Martin. Celle-ci visait à aider les intervenant.es du système de justice pénale à comprendre les circuits de la défense et la neurobiologie des traumatismes afin de bien saisir l'éventail de réactions que les victimes peuvent avoir dans des circonstances menaçantes, comme être agressées sexuellement.

La deuxième conférence sur *Intervenir auprès de victimes issues de groupes en situation de vulnérabilité* s'est déroulée sous forme de panel avec la participation d'organismes partenaires de la région suivants: Le Néo, le Conseil de la Nation Atikamek, Aminate, La Myriade du CISSS de Lanaudière et Éducaloi. Plus de cinquante personnes ont participé à cette conférence qui visait à outiller les intervenants sociaux et les professionnels du milieu de la justice pour qu'ils et elles puissent s'adapter aux besoins de toutes les personnes victimes qui font appel au système de justice. Deux autres conférences sont prévues pour les mois d'avril et mai 2021.



projet ACCES-Filles

Le projet ACCES Filles (Actions Concertées Contre l'Exploitation Sexuelle des Filles) est possible grâce au financement de la Sécurité publique. Ce projet s'inscrit dans la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles (2016-2021).

POINTS SAILLANTS

1

Réalisation d'un protocole d'intervention avec les principaux acteurs du secteur ciblé

- Au cours de l'année 2020-2021, le comité exploitation sexuelle et prostitution de Lanaudière a tenu trois rencontres en virtuel avec les partenaires de la région. Le comité poursuit l'objectif de mettre en place une trajectoire de services ayant pour but de soutenir et d'accompagner les femmes prises dans une situation d'exploitation sexuelle.
- La travailleuse attirée au projet ACCES-Filles a poursuivi son implication au sein du conseil d'administration de l'organisme *Un toit pour elles* (5 rencontres). Cet organisme a pour mission d'offrir des unités de logements transitoires adaptés aux besoins des femmes ayant un vécu de prostitution. Le conseil d'administration a décidé d'entreprendre des démarches pour mettre en place un volet d'hébergement d'urgence pour ces femmes. Une chargée de projet a été embauchée et l'organisme est activement en recherche de financement.

2

Mise en place des stratégies d'intervention et de prévention permettant d'agir sur les facteurs de risque et de protection liés à la prostitution et à l'exploitation sexuelle

- Nous avons offert un atelier de discussion aux femmes de la CLEF, organisme aidant les femmes à réintégrer le marché du travail.
- En collaboration avec le service aux collectivités de l'UQAM et des organismes de la région de Longueuil et de Montréal, nous participons à un projet de recherche qui vise à documenter l'usage des médias socionumériques à des fins de recrutement et de maintien dans l'exploitation sexuelle.
- Au cours de l'année 2020-2021, le comité intercalacs en exploitation sexuelle a tenu 9 rencontres en virtuel. Ce comité regroupe sept CALACS ayant des projets spécifiques en exploitation sexuelle. À l'occasion de ces rencontres, les intervenantes se partagent les développements de leurs projets respectifs.

3

Développement et adaptation d'outils pour aider les milieux d'intervention à agir auprès des clients de personnes prostituées, des exploiters, des agresseurs et des proxénètes

- Le sous-comité formation s'est rencontré à 6 reprises en 2020-2021. Ce travail de collaboration a permis d'offrir deux formations aux intervenants de la région.
- Une formation sur l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle a été offerte par Zoom aux étudiants en Techniques de travail social du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

PROJET
SPÉCIFIQUE

Projet Empreinte



Empreinte - Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel est un programme de prévention des agressions à caractère sexuel s'adressant non seulement aux jeunes de niveau secondaire, mais également à leurs parents et au personnel scolaire.

Une nouvelle positive! Grâce au financement du Secrétariat à la condition féminine, le projet Empreinte est reconduit pour deux autres années, ce qui nous donnera l'occasion d'offrir le programme à deux nouvelles écoles dans la prochaine année.



Encore cette année, le contexte pandémique a certainement contribué aux défis engendrés à l'égard du volet de prévention dans les écoles notamment dans le cadre du Programme Empreinte. Les différents changements de mesures sanitaires instaurées au cours de l'année ont apporté des défis tels que :

- Plusieurs changements d'horaire et ajustements
- Adaptation de la présentation des ateliers en mode présentiel et virtuel
- Adaptation des contenus en mode présentiel et virtuel
- Stratégies pour le soutien des élèves lors des présentations
- Adaptation à différentes plateformes et applications technologiques
- Difficultés rencontrées d'ordre technologique

Toutefois, malgré toute notre volonté à offrir les ateliers du Programme *Empreinte* auprès de deux écoles, nous n'avons pas été en mesure de terminer les sensibilisations en mode virtuel. L'expérience que nous avons pu exercer par l'entremise des sensibilisations régulières nous ont démontré que la prévention était plus efficace et plus optimale en mode présentiel pour diverses raisons, et ce notamment à l'égard du soutien que nous apportons aux élèves lors des animations en présence.

IMPLICATION PROJET EMPREINTE

Aucune animation d'ateliers du programme Empreinte, mais :

100

échanges
courriels
avec les écoles

+

6

contacts
téléphoniques
avec les écoles

+

20

heures
rencontres
d'équipe

4

heures
modifications
d'horaire
comprenant

+

6

rencontres
avec le
RQCALACS

+

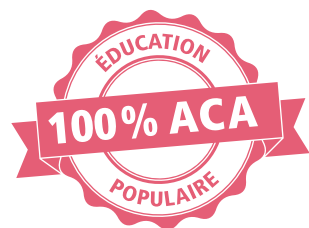
50

heures
rencontres
des animatrices
pour l'adaptation
des outils en virtuel

+

13

heures
reconduction
et bilan



journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes



Dans le cadre de la 39^e Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes (JACVSFF) sous le thème « Courageuses de toutes façons... À notre façon! », le CALACS La Chrysalide a organisé avec les militantes, diverses actions de sensibilisation à la problématique des agressions à caractère sexuel.

C'est à partir de la vague de dénonciations de l'été dernier qui avait permis de mettre en lumière le fléau des violences sexuelles que l'équipe a rencontré les militantes pour un échange sur le sujet qui a inspiré celles-ci à la préparation de la JACVSFF.

C'est ainsi, que nous avons soulevé et diffusé les trajectoires empreintes de courage des femmes, un courage qui n'a certes pas été choisi, qui leur est imposé, mais qui est vécu différemment selon les besoins et réalités de chacune. Les militantes se sont donc exprimées chacune « à leur façon » tels que poèmes, lettres, témoignages et slogans que nous avons diffusés sur notre page Facebook et Instagram du vendredi 11 septembre au vendredi de la JACVSFF, le 18 septembre. Cette campagne de sensibilisation a permis de rejoindre environ 5 010 personnes.

Nos partenaires des groupes de femmes ont été également sollicités afin de promouvoir la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes dans leurs milieux par l'envoi de courriels avec l'outil de sensibilisation de la JACVSFF.

*« Courageuses
de toutes façons...
À notre façon! »*

JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE
FAITE AUX FEMMES



CALACS LA CHRYSALIDE



- « Je suis courageuse quand je me lève le matin et je vais travailler en vélo. »
- « Je suis courageuse quand je me prends en main pour aller marcher. »
- « Je suis courageuse quand j'ai été faire du bungee. »
- « Je suis courageuse quand je me mets en action. »
- « Je suis courageuse quand je suis à cheval. »
- « Je suis courageuse quand je m'écoute. »
- « Je suis courageuse quand j'essaie. »



CALACS la Chrysalide



Campagne de sensibilisation
qui a permis de rejoindre environ

5 010
personnes



autres

priorités d'action
formations reçues
subventions & dons



1 Débuter le virage numérique autant au niveau des outils de travail que des outils d'intervention

La pandémie aura eu pour effet d'accélérer notre virage numérique. En effet avec le télétravail, plusieurs méthodes et outils de travail ont dû être mis de l'avant pour favoriser cette nouvelle organisation du travail.

Dès l'automne, près de 50 heures de rencontres et de travail ont été effectuées afin de revisiter nos outils d'intervention et nos documents de travail. Il est important de spécifier que l'ensemble des procédures de travail au CALACS La Chrysalide était fait de manière manuelle et en format papier.

En janvier 2021, il a été décidé d'implanter un logiciel de travail pour nous permettre d'améliorer nos procédures de travail à l'interne, tout en ayant le souci d'assurer une sécurité informatique des données qui se retrouveront dans ce logiciel.



TOUS
CES EFFORTS
DE LUTTE ONT
PORTÉ FRUIT!

160 000 \$

subvention supplémentaire annuelle

En janvier 2021, une augmentation de la subvention annuelle récurrente de 160 000 \$ à notre financement en provenance du P.S.O.C. (programme de soutien des organismes communautaires) a été annoncée.

2 ans

projet Empreinte

De plus, après de nombreuses revendications et rencontres auprès des élus, en février 2021, les CALACS du Québec se sont vus octroyer une reconduction de subvention pour poursuivre la prévention dans le cadre du projet Empreinte pour une période de deux ans.

2

Faire valoir et revendiquer l'importance de l'augmentation des subventions récurrentes à la mission globale afin de maintenir une équipe stable, formée et impliquée.

Dans la foulée du #moiaussi en 2017 nous avons reçu un crédit additionnel ponctuel de 60 000 \$ annuel pour 3 ans. Malheureusement, ce crédit prenait fin le 31 mars 2021. Ainsi, dès septembre l'équipe a travaillé ardemment à mettre en place des actions de lutte pour revendiquer l'importance de l'augmentation de notre financement récurrent.

20

heures

Rencontres virtuelles entre organismes en agression sexuelle de Lanaudière qui ont bénéficié du crédit additionnel

20

heures

Rencontres avec les députés de notre région pour les sensibiliser à notre situation

20

heures

Rencontres avec notre représentante du CISSS de Lanaudière

120

heures

Rédaction de subvention de projet



NOUVELLES PRIORITÉS 2021-2022

1 Développer et consolider l'équipe du CALACS, ainsi que ses ressources matérielles (local/relocalisation)

2 Poursuivre le virage technologique par la réactualisation de nos outils de travail et de nos pratiques d'intervention, de gestion et d'organisation





formations & webinaires

reçus par les travailleuses

FORMATIONS

6h

Démystifier les états financiers
Centre St-Pierre (1 travailleuse)

15h

Formation secouriste CNESST
Visa-Vie (2 travailleuses)

15h

Communication non-violente
Groupe Consciencia (3 travailleuses)

7.5h

**Traumatisation vicariante :
la bombe à retardement**
Pascale Brion, Association québécoise
Plaidoyer-Victimes (2 travailleuses)

15h

**Le Trouble de stress post-traumatique :
Reconnaître, comprendre et intervenir**
Évelyne Donnini (1 travailleuse)

7.5h

**L'utilisation du contre-transfert en
séance**
Porte-Voix (1 travailleuse)

7.5h

Introduction au journal créatif
École le jet d'Encre par Anne-Marie Jobi
(3 travailleuses)

CONFÉRENCES

4h

**Accès à la justice et violence
à caractère sexuel**
Sophie Gagnon, directrice de JuriPop
Conférence de la Chaire de recherche sur
les violences sexistes et sexuelles en milieu
d'enseignement supérieur (2 travailleuses)

1h15

**Des dénonciations en ligne à l'intervention:
racisme et intersectionnalité**
Conférence de la Chaire de recherche sur
les violences sexistes et sexuelles en milieu
d'enseignement supérieur (1 travailleuse)

3h

**Les expériences de justice réparatrice
des personnes victimes de violence sexuelle**
Université de Montréal, le Centre international
de criminologie comparée et le Centre de services
de justice réparatrice (2 travailleuses)

3h

**Dévoilement public des résultats de PIECES :
Projet collégial d'étude sur le consentement,
l'égalité et la sexualité**
Symposium sur les violences à caractère sexuel
en milieu d'enseignement supérieur (1 travailleuse)

WEBINAIRES

1 h 30

Accompagnement socio-judiciaire et perspectives migratoires, CALACS de l'Ouest-de-l'Île (1 travailleuse)

3 h

Le processus judiciaire des agressions à caractère sexuel, CALACS Châteauguay (1 travailleuse)

2 h

Intervention auprès des parents d'enfant victime d'agression sexuelle, Marie-Vincent (1 travailleuse)

1 h 30

Mouvement écoles sans violence
(1 travailleuse)

4 h

Formation à la supervision
(1 travailleuse)

2 h

Le travail social de groupe – Jusqu'à quel point la période de pandémie actuellement vécue affecte-t-elle vos groupes? (1 travailleuse)

1 h 30

Outils utiles pour une organisation en période covid-19
RQCALACS (1 travailleuse)

2 h

Outils virtuels de communication dans un contexte d'intervention
RQCALACS (1 travailleuse)

2 h

Entre vocation, amour et lutte. Comment penser, agir et préserver le bien-être des calacsiennes?
RQCALACS (1 travailleuse)

2 h

Adapter une activité ou un atelier pour l'offrir en classe virtuelle interactive
CRFL (1 travailleuse)

1 h

Processus judiciaire criminel particularisé aux infractions d'ordre sexuel
Les Espaces vies de la CLES (1 travailleuse)

PRÉSENCES AUX AGA DES PARTENAIRES

- **Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière** – TCGFL
- **Travail de rue *Le Trajet*** – Terrebonne
- **La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle** – CLES
- **Maison d'hébergement pour femmes et enfants violentés dans un contexte conjugal** – Regroup'Elles
- **Mouvement organisé de mères solidaires** – MOMS
- **Auberge du cœur pour jeunes en difficultés** – Le Diapason



subventions



SUBVENTIONS REÇUES POUR DES PROJETS SPÉCIFIQUES

Sécurité publique Québec

Subvention dans le cadre du Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes 2016-2021 pour le projet ACCES-Filles

Secrétariat à la condition féminine Québec

Subvention « Égalité entre les femmes et les hommes » pour le projet *Empreinte*

Ministère de la Justice Québec

Subvention en provenance du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)

Projet « Juste milieu »

Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels 2019-2020

Emploi et développement social Canada

Programme Emplois d'été Canada (EEC) en provenance de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Fondation Desjardins

Subvention Desjardins pour jeunes
Prix Fondation Desjardins

Centre intégré de Santé et de services sociaux de Lanaudière Québec – Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Fonds non-récurent en réponse à l'objectif 2.3 visant à *Améliorer les pratiques d'intervention par la formation et l'élaboration d'outils* ainsi que l'action 25 afin de *Produire et diffuser un répertoire des ressources communautaires et publiques pouvant s'adresser aux personnes prostituées qui souhaitent sortir du milieu prostitutionnel.*





SUBVENTIONS PONCTUELLES CONTEXTE COVID-19

Députée de Repentigny – Mme Lise Lavallée
Montant discrétionnaire, aide financière ponctuelle

Ministère de la Sécurité publique du Québec
Fonds discrétionnaire de soutien aux intervenants en première ligne, spécifiquement pour le maintien du Comité régional en exploitation sexuelle et prostitution de Lanaudière

Secrétariat à la condition féminine Québec
Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie de la COVID-19

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Aide financière ponctuelle en contexte de pandémie



BAILLEURS DE FONDS

Ministère de la santé et des Services sociaux
Programme de soutien aux organismes communautaires PSOC, subvention principale récurrente à la mission de base

Ministère de la Santé et des services sociaux
Fond d'urgence ponctuel

Député de Terrebonne – M. Pierre Fitzgibbon
Programme de soutien à l'action bénévole (SAB)

Député de L'Assomption – M. François Legault
Programme de soutien à l'action bénévole (SAB)

Député de Repentigny – Mme Lise Lavallée
Programme de soutien à l'action bénévole (SAB)

Député de Masson – M. Mathieu Lemay
Programme de soutien à l'action bénévole (SAB)

Députée de Les Plaines – Mme Lucie Lecours
Programme de soutien à l'action bénévole (SAB)

Ville de Mascouche
Programme d'aide financière aux organismes culturels et communautaires

Ministre responsable de la Condition féminine – Mme Isabelle Charest
Aide financière ponctuelle



généreux dons

- Dons en provenance de plusieurs militantes et militants via Paypal
- Don en provenance de l'organisme Groupe ressource des Moulins
- Don en provenance du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (SEECRLT)
- Don en provenance de la Fraternité des policiers de Terrebonne



Un énorme merci de votre soutien et surtout de votre confiance envers notre organisme!



**ARTICLES
DE PRESSE**

AVANCÉE DANS LA LUTTE AUX VIOLENCES SEXUELLES : LES CALACS VOIENT LEUR FINANCEMENT AUGMENTÉ

Par Stéphanie Tremblay
Agente de liaison au RQCALACS
Montréal, 4 mars 2020

Le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) souhaite souligner, à l'approche du 8 mars – Journée internationale des droits des femmes, le récent rehaussement du financement de base des organismes qui travaillent à contrer les violences sexuelles.

En décembre et en janvier dernier, les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) recevaient, avec grand soulagement, la confirmation que le fonds d'urgence déployé en 2018 en plein cœur du mouvement #MoiAussi devenait récurrent. En plus de cette annonce, les CALACS apprenaient qu'un montant supplémentaire leur était octroyé afin de consolider leur financement de base.

« Nous avons accueilli cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme et y avons vu un signe que notre société reconnaît davantage l'étendue de l'enjeu social que constituent les agressions à caractère sexuel »



« Nous avons accueilli cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme et y avons vu un signe que notre société reconnaît davantage l'étendue de l'enjeu social que constituent les agressions à caractère sexuel » souligne Stéphanie Tremblay, agente de liaison au RQCALACS. Cet investissement, le premier de cette ampleur depuis près de 20 ans, permettra une plus grande accessibilité des services et activités destinés aux survivantes,

soutiendra le déploiement d'activités de prévention et de sensibilisation et favorisera la mobilisation des communautés autour de la lutte aux violences sexuelles.

Pour enrayer définitivement le problème des violences sexuelles, d'autres investissements devront être réalisés, et des changements structurels devront être entrepris.

Les importantes avancées pour contrer les agressions à caractère sexuel sont le fruit direct de longues luttes féministes et ont été rendues possibles grâce aux voix des survivantes qui se sont levées à plus d'une reprise dans les dernières années.

Malgré les avancées que permet cette augmentation significative du financement des CALACS, les ressources restent malheureusement insuffisantes pour répondre à l'entièreté des besoins en matière d'intervention, de prévention et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. En effet, plusieurs CALACS n'arriveront toujours pas

à répondre à toute la demande en raison de la grandeur du territoire à couvrir, de la densité de population ou encore parce que leur ressource n'est pas adaptée aux réalités de toutes les femmes. De plus, certains territoires ne sont pas encore desservis par des ressources spécialisées, faisant en sorte que toute une partie de la population québécoise n'aura pas bénéficié de ce cet investissement. «Ce sont des communautés entières qui sont encore une fois oubliées; et c'est d'autant plus désolant que les personnes laissées pour compte sont parmi celles qui sont les plus visées par les facteurs sociaux qui rendent les femmes plus vulnérables face à la violence sexuelle» signale Josée Belisle, intervenante au CALACS Abitibi. Pour enrayer définitivement le problème des violences sexuelles, d'autres investissements devront être réalisés, et des changements structurels devront être entrepris.

Parmi ces changements on note, entre autres, l'amélioration de l'accompagnement des victimes dans le processus judiciaire. À ce titre, la récente annonce de la mise en place d'un groupe de travail visant à jeter les assises d'un tribunal spécialisé dans les causes d'agressions à caractère sexuel et de violence conjugale par le ministre de la Justice Monsieur Simon Jolin-Barrette nous interpelle grandement. Nous croyons que notre présence à ce groupe de travail est incontournable vu notre expertise auprès des victimes/survivantes de violence sexuelle et ce, en vue de soulever les enjeux liés entre autres à la prise en compte d'une analyse sexospécifique et intersectionnelle de la violence faite aux femmes, la formation des intervenant.e.s impliqué.e.s, l'accessibilité, etc.

En terminant, soulignons que les importantes avancées pour contrer les agressions à caractère sexuel sont le fruit direct de longues luttes féministes et ont été rendues possibles grâce aux voix des survivantes qui se sont levées à plus d'une reprise dans les dernières années. Pour poursuivre dans cette lignée, continuons, comme le propose à juste titre le thème de la Journée internationale des droits des femmes, d'écouter les femmes[1].

AGRESSIONS SEXUELLES : QUELLE JUSTICE APRÈS #MOI AUSSI ?

Les vagues de dénonciations d'agressions sexuelles se succèdent, forçant le système de justice à mieux accompagner les victimes. Mais ce dernier change-t-il assez vite ?



Par Catherine Dubé
8 mars 2021

La colère des victimes d'agressions sexuelles gronde. Elle déborde sur les réseaux sociaux, où les dénonciations d'agresseurs ont engendré des secousses dans les milieux du cinéma, de la télé et de l'édition, avant de s'étendre à toute la société au cours des derniers mois, des dernières années. Et sa puissance fait maintenant trembler les plaques tectoniques sur lesquelles repose le système de justice.

Des députées, des procureurs et des juges ont entendu cette colère. Depuis le lancement des mots-clés #AgressionNonDénoncée, en 2014, et #MoiAussi, en 2017, des projets de loi et des initiatives pour mieux accompagner les victimes ont vu le jour. Des jugements ont aussi fait jurisprudence. Le système judiciaire, roc difficile à ébranler, n'offre encore qu'à une minorité de victimes la réparation dont elles rêvent. Mais il change. Lentement.

Julie*, une Rimouskoise de 47 ans, s'est engagée à deux reprises dans le processus judiciaire qui a mené à la condamnation de ses agresseurs. La première fois, c'était à la suite d'un viol, subi en 1991, à l'âge de 18 ans. Trois hommes armés de couteaux l'agressent, puis la poignent, la laissant pour morte. La deuxième fois, en 2018,

un homme, dont elle avait repoussé les avances quelques jours plus tôt, la plaque violemment contre le comptoir du bar où ils se trouvent, puis se jette sur elle en ouvrant sa braguette.

Deux agressions sexuelles, deux réalités judiciaires. « En 1991, je n'avais rencontré le procureur de la Couronne qu'une fois. Ensuite, personne ne m'a informée, je ne savais pas où en était l'affaire. Je n'ai pas eu la force de témoigner en cour face à mes agresseurs. C'est ma déposition à la police qui a été présentée en preuve », lance d'un seul souffle cette châtaine au visage doux.

Un des hommes n'a pas eu à faire face à la justice, les deux autres ont passé de quatre à six ans en prison. Mais personne n'a semblé se soucier de son sort à elle.

À l'automne 2018, c'est un autre client du bar qui est intervenu pour mettre fin à l'agression sexuelle. Les témoins du crime ont incité Julie à porter plainte – elle craignait des représailles. Elle a fini par dénoncer

l'agresseur. Et le propriétaire de l'endroit a fourni aux policiers les bandes vidéo de la caméra de surveillance avant même qu'on les lui demande.

Devant l'accablante preuve, l'accusé a plaidé coupable en février 2020 et écopé de trois

ans de probation. En d'autres mots, il est en liberté, mais doit respecter une longue liste de conditions, dont l'interdiction d'entrer en contact avec Julie et ses proches, ne consommer ni drogue ni alcool, suivre une thérapie et faire 200 heures de travaux compensatoires. Son nom figure en outre au Registre des délinquants sexuels pour les 10 prochaines années. «Au moindre écart, il va en prison», dit Julie, satisfaite de la peine.

L'accusé a aussi eu l'obligation de lire en cour la lettre qu'elle a rédigée à son intention. Elle y décrit les conséquences physiques, psychologiques et économiques de l'agression.

«Ce qu'il a détruit en moi, dans ma vie, j'ai pu le lui dire.» Procéder ainsi n'aurait pu se faire en 1991. «Est-ce que le juge et les violeurs ont su, à l'époque, les séquelles que j'ai subies à la suite de cette agression? Je ne pense pas.»

Cette fois, elle s'est sentie soutenue. Par les témoins. Par le procureur de la Couronne. Par les intervenantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère

sexuel et la violence faite aux femmes (CALACS), qui l'ont accompagnée au poste de police et à la cour. «Au palais de justice, j'avais peur de tomber face à face avec mon agresseur. Les constables sont venus me chercher à mon auto et m'ont escortée jusqu'à la salle d'audience», raconte-t-elle, reconnaissante. Rien à voir avec la douloureuse impression d'être laissée à elle-même qu'elle avait ressentie il y a 30 ans.

Le système judiciaire a encore du chemin à faire. «Mais il s'est déjà beaucoup amélioré», laisse tomber Julie.

Point de bascule

Il y a un avant et un après #MoiAussi. C'est indéniable, estime l'avocate Sophie Gagnon, directrice de Juripop, qui offre des services juridiques à un coût modique. «C'est devenu une priorité, pour la société, de dénoncer les violences sexuelles, dit-elle. Dans plusieurs milieux, ces gestes ne sont plus tolérés.»

L'organisme qu'elle dirige a reçu 2,6 millions de dollars du ministère de la Justice en 2019 pour lancer, sous forme de projet-pilote, une clinique juridique spécialisée en harcèlement psychologique au travail et en agressions sexuelles. Sa mission : informer les victimes pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits.

Heureux hasard, cette clinique juridique a été ouverte en juin 2020, un mois avant la troisième vague de dénonciations qui a déferlé au Québec sur Instagram et Facebook. Le téléphone s'est mis à sonner comme jamais à Juripop, et il ne dérougit pas depuis. «Ce n'était pas qu'un feu de paille», se réjouit l'avocate de 31 ans aux grands yeux expressifs.

À ce jour, plus de 450 victimes d'agressions sexuelles ont pu bénéficier des conseils gratuits d'un avocat.

Dans 70% à 85% des cas, la victime connaît son agresseur, selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec.

Le fait de bien comprendre le système judiciaire permet d'avoir des attentes réalistes. Ainsi, bien des victimes croient qu'elles intenteront elles-mêmes un procès contre leur agresseur. « Mais en droit criminel, c'est l'État qui le poursuit », explique Sophie Gagnon.

Le procureur de la Couronne n'est pas l'avocat de la victime, mais le représentant de l'État, en l'occurrence du ministère de la Justice. Il décidera des accusations à porter et de la stratégie à adopter en fonction de l'intérêt public – et non des souhaits de la victime. En être informée avant de porter plainte peut éviter de cruelles déceptions.

Jessica*, 32 ans, a vécu une telle désillusion. L'avocat de la Couronne a négocié avec celui de l'assaillant et laissé tomber des chefs d'accusation pour que le prévenu accepte de plaider coupable sans procès. Elle en garde un souvenir amer. « Comment peut-on négocier une chose qui a eu autant de conséquences sur ma vie ? » se demande encore la jeune femme qui vit dans le Bas-Saint-Laurent.

Aux yeux de la Couronne, l'assurance d'un verdict de culpabilité est souvent plus souhaitable que la tenue d'un procès qui pourrait se solder par un acquittement. La victime n'a donc pas le dernier mot et cela ne semble pas près de changer, même après toutes les vagues de dénonciations. La plaignante peut toujours se tourner vers les tribunaux civils et poursuivre elle-même son agresseur pour obtenir une compensation financière, à défaut de le voir prendre le chemin de la prison. Elle doit toutefois bien connaître le droit... ou avoir les moyens de payer un avocat.

Quatre partis, un comité

« Même si le système judiciaire était parfait, le chemin pour obtenir justice est long et ne convient pas à tout le monde », concède Sophie Gagnon.

La personne doit faire le récit des événements à de multiples reprises, sans jamais se contredire et en se remémorant des détails qu'elle aimerait mieux oublier : au policier qui prendra sa plainte, à l'enquêteur, au procureur de la Couronne. Si des accusations sont portées, suivent le témoignage devant le juge ainsi que le contre-interrogatoire par l'avocat de la défense, moment que les victimes redoutent le plus.

Il suffit d'un manque de sensibilité de l'un des acteurs du système judiciaire pour que la plaignante ressorte de cette expérience déçue, sinon démolie. Pas étonnant que seule une fraction des agressions soient signalées à la police. De 5 % à 10 % à peine des victimes portent plainte, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

C'est pour rendre l'expérience moins pénible aux femmes qui s'engagent dans ce parcours de la combattante que quatre élues de l'Assemblée nationale ont décidé de se concerter au début de 2019. Sonia LeBel, alors ministre de la Justice (Coalition Avenir Québec), Véronique Hivon (Parti québécois), Hélène David (Parti libéral) et Christine Labrie (Québec solidaire) se sont rencontrées pour réfléchir à des solutions. Et agir.

Grâce à ce comité, le délai de 30 ans dont les victimes disposaient pour intenter une poursuite civile a été aboli en juin dernier par un projet de loi déposé par Sonia LeBel et adopté en un temps record par l'Assemblée nationale. Il n'y a donc plus de délai de prescription.

Les élues ont aussi discuté de l'idée d'un tribunal spécialisé qui entendrait toutes les affaires d'agressions sexuelles. La ministre LeBel a confié à 13 experts de tous horizons (policiers, juristes, universitaires, intervenants, victimes, etc.) la tâche de se pencher sur la pertinence de créer ce tribunal et sur la meilleure manière d'y accompagner les victimes.

Coprésidé par la juge Élisabeth Corte et par la professeure de droit Julie Desrosiers, de l'Université Laval, le comité a formulé de nombreuses recommandations aux élues. Le départ de Sonia LeBel, nommée présidente du Conseil du trésor en juin 2020, n'a pas ralenti les ardeurs des troupes. La ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, a pris le relais, tout comme la députée libérale Isabelle Melançon, en remplacement d'Hélène David.

Et les procureurs ?

Depuis des années déjà, les procureurs de la Couronne tentent de mieux accompagner les victimes dans les méandres de la justice. Tout comme l'organisme dont ils relèvent, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui agit au nom de l'État.

Le DPCP a mis en service en 2018, peu de temps après le tsunami #MoiAussi, une ligne téléphonique à l'intention des victimes d'agressions sexuelles. Celles-ci peuvent y obtenir toutes les réponses à leurs questions avant de porter plainte.

Cheveux ébène tirés en une élégante queue de cheval, M^e Rachelle Pitre, procureure en chef adjointe au DPCP de Montréal, dirige l'équipe des procureurs de la Couronne spécialisés en agression sexuelle de la métropole. Ces 13 avocats ne travaillent que sur des affaires de violence sexuelle ou de crimes envers les mineurs – agressions sexuelles, distribution d'images intimes, production de pornographie juvénile, abus physiques sur un mineur. « C'est une vocation », dit l'avocate de 40 ans en passant devant les bureaux vides de ses procureurs, au quatrième étage du palais de justice de Montréal.

En ce milieu d'après-midi, ils sont tous en télétravail ou en train de plaider. Sur les murs de leur bureau, des dessins d'enfants et des cartes de remerciement témoignent de la reconnaissance des jeunes, des femmes et des hommes qu'ils ont accompagnés.

« On essaie de rendre le processus le plus facile possible pour les victimes », souligne Me Pitre. Par exemple, on les accueille dans une petite pièce aménagée comme un salon, qui tranche avec les austères couloirs du palais de justice. Dans un coin, tout est en place pour que les enfants puissent dessiner ou se réconforter avec une peluche.

M^e Pitre a été procureure dans des affaires d'agressions pendant une dizaine d'années, avant d'être nommée procureure en chef adjointe, il y a un peu plus de trois ans. « J'ai été aux premières loges pour voir les effets du mouvement #MoiAussi et ce qu'il a amené comme lot de travail! » s'exclame-t-elle. Il faut dire que le Québec est la province canadienne qui a enregistré la plus forte hausse du nombre de plaintes à la police dans les mois qui ont suivi, soit 61 %, selon Statistique Canada.

Le Québec est la province canadienne qui a enregistré la plus forte hausse du nombre de plaintes à la police dans les mois qui ont suivi #moiaussi, soit 61%, selon statistique Canada.

L'année d'après, le DPCP a procédé à une révision de l'ensemble des directives suivies par les procureurs lorsqu'ils intentent une poursuite. Le moment était bien désigné pour bonifier tout ce qui concerne les agressions sexuelles et refléter l'évolution des mentalités engendrée par la déferlante #MoiAussi. L'ancienne directive sur ce type de crime tenait en trois paragraphes. Elle a été remplacée par un document de cinq pages. Dans l'introduction, on lit: «Ce genre de crime doit être sanctionné avec fermeté, pour réaffirmer son caractère socialement inacceptable et contrer tout mythe, préjugé ou stéréotype qui le justifie, le banalise, l'encourage ou atténue sa nature criminelle.»

Comment cela se traduit-il dans les faits? Au moment de fixer la date du procès, par exemple, les dossiers d'agression sexuelle doivent être traités en priorité pour réduire le plus possible les délais et ainsi atténuer l'anxiété de la victime. Le procureur a aussi l'obligation de rencontrer la plaignante avant le dépôt des accusations et de l'informer à chacune des étapes du processus judiciaire. Il mènera un dossier du début à la fin de la procédure, pour maintenir le lien de confiance avec elle. Et dans le cas où une plainte n'est pas retenue, il doit rencontrer la victime pour lui en expliquer la raison.

Ces mesures, déjà appliquées par de très nombreux procureurs, doivent maintenant l'être par tous, partout au Québec.

Les procureurs travaillent aussi de pair avec les intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), qui peuvent offrir du soutien psychologique à la victime, l'accompagner au cours du processus et lui transmettre de

l'information sur son dossier. Financés par le ministère de la Justice, les CAVAC comptent 185 bureaux, répartis dans toutes les régions, dont un au palais de justice de Montréal. «À chaque étape de la procédure, on s'efforce que ce soit toujours le même enquêteur, le même procureur et le même intervenant du CAVAC qui interviennent. Ainsi, la victime est en présence de gens connus chaque fois qu'elle vient au palais de justice», précise Rachelle Pitre.

Protéger la victime

Au procès, les procureurs de la Couronne veillent à ce que la victime bénéficie de toutes les mesures de protection nécessaires. C'est ce dont s'est assurée M^e Amélie Rivard pour l'adolescente de 13 ans qui doit témoigner contre son agresseur qui comparait dans la salle 6.01 du palais de justice, en cet après-midi d'octobre.

L'accusé de 59 ans vient d'y entrer, menotté et chaîne aux pieds. Il est jugé pour contacts sexuels, possession de pornographie juvénile et traite de personne.

Pour éviter que la jeune fille ne le revoie, elle témoigne par visioconférence. Assise à une table dans une petite pièce attenante à la salle d'audience, elle livre sa version des faits. Son image est retransmise en direct sur quatre écrans placés à différents endroits dans la salle. Dans d'autres causes, la victime peut témoigner derrière un paravent, toujours pour ne pas croiser le regard de son assaillant.

De telles mesures avaient commencé à être déployées dans les palais de justice québécois avant #MoiAussi. Ce mouvement social a cependant conscientisé les procureurs à l'importance d'offrir ce soutien aux victimes si elles en manifestent le besoin.

Encore des embûches

En collaboration avec un groupe d'universitaires et d'intervenantes communautaires, Rachel Chagnon, du Département des sciences juridiques de l'UQAM, a dressé en 2018 une liste d'obstacles contre lesquels se butent les plaignantes au sein même du système judiciaire : policiers qui demandent ce qu'elles ont consommé avant d'être agressées, procureur de la Couronne qui doute de leur capacité à témoigner au procès ou qui les culpabilise de ne pas avoir porté plainte plus tôt, et ainsi de suite.

Une cinquantaine de victimes de violence (sexuelle, conjugale ou exploitation sexuelle) de différentes régions du Québec ont parlé aux chercheuses de leur expérience dans le

système de justice. « Elles demandent deux choses principalement : être crues et se sentir protégées », résume Rachel Chagnon.

Dans les années 1990, les services policiers partaient du principe que les victimes d'agression étaient des menteuses potentielles, relate la professeure. « L'objectif principal de l'interrogatoire était de les débusquer. Cela a perduré dans certains corps policiers jusque dans les années 2000. Il faut comprendre que certaines femmes pensent encore aujourd'hui qu'on ne va pas les croire. »

De plus en plus de services de police comptent désormais des équipes spécialisées en violence sexuelle, capables d'offrir une approche empathique, absente de jugement, et de mettre en confiance les victimes. Audrey*, de Terrebonne, près de Montréal, en témoigne – elle qui hésitait à porter plainte pour un viol subi 12 ans plus tôt. « Le policier a été très compréhensif, ça m'a encouragée », dit-elle. Son agresseur est aujourd'hui derrière les barreaux.

Même au sein de ces unités spécialisées, certains préjugés ont cependant la vie dure. Alesson*, une Montréalaise d'origine chinoise âgée de 37 ans, l'a constaté en janvier 2020. Elle a dénoncé un ami qu'elle avait invité à passer la nuit chez elle et qui a commencé à l'agresser pendant qu'elle dormait. Le policier qui a recueilli son témoignage lui a laissé entendre que sa plainte n'irait probablement pas plus loin en raison du contexte particulier de l'agression. Pire, il a pratiquement pris le parti de l'assaillant !

« Cet ami, c'était le gardien de mon immeuble. Et le policier a semblé s'être davantage identifié à lui qu'à moi... Après lui avoir parlé lors de l'enquête, il m'a dit que c'était un garçon intelligent et que je n'avais pas à avoir peur. Même s'il avait les clés de mon appartement et qu'il avait bloqué la porte de l'ascenseur pour m'intimider », se rappelle Alesson, encore dégoûtée par le traitement qu'on lui a réservé.

Le policier a finalement fermé le dossier et l'affaire n'est pas allée plus loin.

Victime parfaite

Le mouvement #MoiAussi aura réussi à fissurer un mythe : celui de la « victime parfaite », celle qui dit non haut et fort à son agresseur et qui ne le revoit jamais après l'agression. La réalité est tout autre : dans 70% à 85% des cas, la victime connaît son agresseur, selon une étude de l'INSPQ. Et souvent, elle se trouve dans une position de vulnérabilité par rapport à lui, parce qu'il a du pouvoir, si ce n'est pas carrément un lien d'autorité à son endroit.

Le sort de l'ex-producteur américain Harvey Weinstein, condamné en mars 2020 à 23 ans de prison pour avoir agressé une assistante de production et une actrice, a été un pivot pour la justice, estime la directrice de Juripop, Sophie Gagnon. L'issue de ce procès a changé le cours de l'histoire.

« C'était une affaire compliquée sur le plan juridique, car les deux femmes n'étaient pas des victimes parfaites. Elles avaient maintenu des contacts avec Weinstein après les agressions. Ce genre de cause était auparavant voué à l'échec », dit l'avocate. La présence à la barre d'une psychiatre venue expliquer les mythes entourant le comportement des victimes a influé sur le cours du procès, selon elle.

Comprendre la psychologie de la victime est en effet crucial. On l'a constaté au Québec, en 2017, lorsque le juge JeanPaul Braun a déclenché une tempête politique et médiatique. Un chauffeur de taxi était accusé d'avoir touché la poitrine de sa passagère, âgée de 17 ans, et de l'avoir embrassée de force. Le juge avait alors commenté l'apparence physique de la plaignante: « On peut le dire qu'elle a un peu de surpoids, mais qu'elle a un joli visage. »

Il avait aussi laissé entendre que la jeune fille avait été flattée des avances du chauffeur de taxi. Ces remarques ont créé « une véritable onde de choc », se rappelle M^e Amélie Rivard, procureure de la Couronne dans cette affaire. Le Conseil de la magistrature, chargé de veiller au bon comportement des magistrats, avait réprimandé le juge Braun pour ses propos « fortement stéréotypés ».

Des histoires similaires ailleurs au pays ont fini par mener à des changements législatifs. À Ottawa, le ministre fédéral de la Justice, David Lametti, a déposé en septembre 2020 un projet de loi visant à s'assurer que les juges nouvellement nommés à la Cour supérieure suivent une formation continue sur le droit relatif aux agressions sexuelles. À la Cour du Québec – qui relève du ministre de la Justice québécois –, où sont également entendues de nombreuses affaires de violence sexuelle, cette formation demeure volontaire...

Des sentences plus sévères

Et que faut-il penser des sentences ? Assise à la table de sa salle à manger, à Sherbrooke, Caroline Labrecque** soupire. Les interminables procédures judiciaires intentées contre deux de ses frères adoptifs, qui l'ont agressée sexuellement tout au long de son enfance, l'ont exaspérée. Elle a enduré 37 mois de hauts et de bas qui ont abouti à deux procès séparés, le premier en 2019, le deuxième en 2020. L'un de ses agresseurs a écopé de 22 mois de prison, l'autre de 24 mois (plus 3 ans de probation et 10 ans au Registre des délinquants sexuels).

Derrière ses lunettes aux montures noires, la colère est encore palpable dans son regard. « Ce sont des sentences bonbons. Eux peuvent demander une libération conditionnelle au tiers de leur peine. Alors que j'ai subi des agressions pendant 10 ans ! » rage cette blonde de 55 ans au visage marqué par cette épreuve.

Seuls réconforts de Caroline au cours de cette interminable saga : l'appui indéfectible des intervenantes du CALACS de l'Estrie... Et la présence en cour de Kanak, le chien de soutien émotionnel du Service de police de Sherbrooke – le premier au Québec –, un labrador noir qu'elle a pu flatter pendant son témoignage pour garder son calme. Après 40 ans de silence, plonger dans la mare sombre des souvenirs a failli l'anéantir.

S'il y a une chose à retenir du mouvement #MoiAussi, c'est la prise de parole des victimes. Maggie Fradette, directrice du CALACS de l'Estrie, le constate jour après jour : « Elles viennent chercher de l'aide beaucoup plus rapidement qu'avant. » Il y a une décennie, c'étaient surtout des femmes dans la trentaine qui frappaient à sa porte pour des agressions subies des années auparavant. Aujourd'hui, ce sont en majorité des adolescentes et des femmes dans la vingtaine qui demandent de l'aide pour une agression survenue dans la dernière année. Souvent même dans le dernier mois.

Elles sont aussi plus nombreuses à se rendre au poste de police. Deux fois plus qu'il y a trois ans. Pour que la tendance se maintienne, il faut s'assurer qu'elles se sentent crues et accueillies par le système de justice. « Le problème des agressions sexuelles n'appartient pas qu'aux victimes. C'est un problème de société », martèle Maggie Fradette. À la société de le régler.

** Les victimes désignées par un prénom témoignent sous un nom d'emprunt. Leur identité est protégée par la cour, une norme dans les cas d'agressions sexuelles.*

*** Caroline Labrecque a fait lever cet interdit pour pouvoir s'adresser aux médias.*

Octobre 2014

- Le Toronto Star rapporte des allégations de violence sexuelle contre l'animatrice vedette de la CBC Jian Ghomeshi. La police reçoit deux plaintes formelles et ouvre une enquête.
- Les journalistes Sue Montgomery, du Montreal Gazette, et Antonia Zerbisias, du Toronto Star, révèlent sur Twitter les agressions qu'elles ont subies. Leur mot-clic, #BeenRapedNeverReported, sera utilisé huit millions de fois partout dans le monde.
- Début novembre, la Fédération des femmes du Québec lance le pendant francophone, #AgressionNonDénoncée.

Mars 2016

- Jian Ghomeshi est acquitté de toutes les accusations qui pesaient sur lui.

Octobre 2017

- Le New York Times rapporte des allégations de harcèlement sexuel concernant le producteur hollywoodien Harvey Weinstein. Il aurait agressé une centaine de femmes sur plus de trois décennies.
- L'actrice américaine Alyssa Milano encourage les victimes de violences sexuelles à publier leur histoire sur les réseaux sociaux en l'accompagnant du

mot-clic #MeToo. C'est le début d'une deuxième vague de dénonciations planétaire.

- Neuf Québécoises dénoncent dans Le Devoir et au 98,5 FM le producteur Gilbert Rozon, auteur de présumées inconduites sexuelles. D'autres femmes le font dans les jours suivants. Quatorze d'entre elles portent plainte à la police.
- De nombreuses autres personnalités sont dénoncées partout dans le monde dans les mois qui suivent.

Mars 2020

- Harvey Weinstein est condamné à 23 ans de prison.

Été 2020

- Une troisième vague de dénonciations déferle au Québec sur Instagram et Facebook. Elle a ralenti, mais dure toujours.

Automne 2020

- Procès contre Gilbert Rozon. Il a été acquitté des accusations qui pesaient sur lui en décembre 2020.

Un service gratuit pour les victimes

La clinique juridique ouverte par Juripop au début de l'été 2020 comble un grand besoin : répondre gratuitement aux questions des victimes, parfois tétanisées par la complexité du système judiciaire.

L'organisme a recruté une centaine d'avocats expérimentés. Répartis dans chaque région du Québec, ils offrent des services dans une douzaine de langues, dont l'arabe, la langue des signes, l'atikamekw, l'espagnol et le portugais. « S'adresser à quelqu'un qui nous ressemble, qui vient de notre région et qui parle la même langue aide à créer un lien de confiance », souligne la directrice de Juripop, Sophie Gagnon.

Dans le lot d'appels reçus, Juripop prête une attention particulière aux demandes des personnes handicapées, trans ou non binaires, racisées et détenues. Ces sous-groupes subissent davantage de violences sexuelles et l'organisme s'assure que personne ne passe entre les mailles du filet.

La victime obtient toute l'information dont elle a besoin pour comparer entre eux les recours qui s'offrent à elle. « Elle peut porter plainte à la police, mais si l'événement a eu lieu au travail, elle peut le faire aux normes du travail, explique Sophie Gagnon. Un des besoins exprimés par les victimes est de pouvoir obtenir toutes ces informations sans devoir contacter différents organismes et répéter leur histoire », dit-elle.

C'est justement ce que ce service offre : la victime consulte un seul et même avocat, qui prendra le temps qu'il faut pour analyser son dossier avec elle, que cela nécessite 30 minutes ou plusieurs rencontres. Cet avocat ne pourra cependant pas l'accompagner à la Cour. Si elle décide d'aller de l'avant et de porter plainte contre son agresseur, elle devra poursuivre ses démarches selon le parcours habituel.

Et les femmes racisées ?

En 2017, au moment de la chute du producteur Harvey Weinstein, l'actrice Alyssa Milano a proposé aux femmes de partager leur histoire d'agression sur les réseaux sociaux en utilisant le mot-clic #MeToo. Beaucoup pensent qu'elle a amorcé la vague de dénonciations planétaire qui a suivi.

En fait, ce mouvement a été mis en branle 10 ans plus tôt par la militante afro-américaine Tarana Burke, directrice des programmes de l'organisme Girls for Gender Equity. Elle voulait dénoncer les violences sexuelles, surtout celles à l'endroit des minorités visibles. Une preuve de plus de l'invisibilité dans laquelle les femmes noires sont plongées quand il est question de violences sexuelles.

Tarah Stéfie Paul, jeune Noire de 29 ans, le constate tous les jours. Elle travaille au CALACS de l'ouest de Montréal en tant que chargée de projet. Les femmes non blanches sont très peu nombreuses à voir leurs agresseurs condamnés, parce qu'elles n'osent pas s'adresser au système judiciaire. « Les relations avec les services policiers sont déjà difficiles pour certaines de ces minorités. Les femmes noires sont davantage l'objet de préjugés et de stéréotypes », dit-elle. Sans compter qu'elles ne veulent pas stigmatiser encore plus leur communauté, qui pourrait être perçue par la population comme plus violente si elles dénoncent leur agresseur.

Le manque de diversité ethnique au sein des organismes et institutions constitue un autre frein, puisque beaucoup de femmes ne s'y reconnaissent pas. Le système judiciaire compte très peu de représentants noirs. Et c'est à peine mieux dans les services communautaires. « Sur sept personnes, nous sommes deux personnes racisées, dont moi », dit Tarah Stéfie Paul. D'autres organismes sont encore plus blancs, souligne-t-elle.

Dans les médias, la victime type du mouvement #MoiAussi est une jeune femme blanche, selon elle. « Le message que la personne noire reçoit, c'est qu'elle a moins d'importance. »

Tribunal populaire ou prise de parole légitime ?

La troisième vague de dénonciations qu'a connue le Québec à l'été 2020 – et qui se poursuit – est bien différente des deux dernières. Alors que pour #AgressionNonDénoncée, la règle était de ne pas nommer les agresseurs, cette fois-ci, c'est l'inverse. Sur certaines pages Facebook, comme celles de Dis Son Nom (devenu un site web) et des Hyènes en jupons (aujourd'hui fermée), les victimes balancent le nom de l'agresseur et les gestes qu'il a faits à leur endroit, tout en demeurant anonymes.

La pratique n'étonne pas la sociologue Sandrine Ricci, membre du Réseau québécois en études féministes, dans la mesure où les crimes sexuels demeurent encore trop souvent impunis. « Cette pratique du naming and shaming est un outil efficace. Les féministes l'ont utilisé dans les années 1970 en dressant des listes d'agresseurs. L'objectif est de faire changer la honte de camp en dénonçant quelqu'un pour ses agissements. Il s'agit aussi d'avertir les autres filles pour les protéger. »

Signe que la sensibilisation à l'égard des violences sexuelles fait son œuvre, la palette des gestes reprochés s'élargit. Tolérées il y a 20 ans, des inconduites telles que des propos sexuels déplacés font maintenant partie des situations décriées.

Celles qui dénoncent des agressions sur les réseaux sociaux sont plus jeunes que lors des vagues précédentes. « Elles voient que la question de la violence sexuelle est à l'avant-plan depuis les années 2010, mais que, dans leur milieu respectif, il y a encore des gars, et parfois des filles, qui ont des comportements problématiques. On peut donc les considérer comme des lanceuses d'alerte. »

Elles ont aussi montré du doigt les employeurs et amis des agresseurs qui ont volontairement fermé les yeux sur leurs agissements répréhensibles, les tenant pour responsables de la loi du silence qui a régné trop longtemps.

Ce type de justice populaire peut aussi entraîner des dérapages. Bien qu'elle comprenne (et partage !) la colère des femmes, Rachel Chagnon, professeure de sciences juridiques à l'UQAM et chercheuse à l'Institut de recherches et d'études féministes, se questionne sur les récentes dénonciations. Des personnes favorables à la cause des femmes ont manifesté leur malaise à l'idée qu'on affiche sur la place publique le nom des agresseurs sans passer par le système judiciaire. « Lorsque même des alliés se raidissent ainsi, ça peut devenir contreproductif », note-t-elle.

Sandrine Ricci croit cependant que cette vague ne sera pas la dernière. « Tant que le système de justice ne répondra pas aux besoins des victimes, il y en aura », tranche-t-elle.

REBÂTIR LA CONFIANCE – SYNTHÈSE

RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES
D'AGRESSIONS SEXUELLES ET DE VIOLENCE CONJUGALE



Rapport de 26 pages coprésidé par Elisabeth Corte et Julie Desrosiers

L'agression sexuelle et la violence conjugale sont des formes de criminalité répandues, mais peu dénoncées.

Au mois d'avril 2019, le comité a reçu le mandat d'évaluer, à la lumière du parcours d'une personne victime d'agression sexuelle ou de violence conjugale, les mesures actuelles et étudier celles pouvant être développées afin d'assurer un accompagnement plus soutenu et répondant mieux aux réalités des personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale. Ces mesures envisagées pourront notamment permettre de mieux adapter le système judiciaire aux personnes victimes et d'assurer une meilleure compréhension des diverses options disponibles pour elles, tant dans le système judiciaire qu'en dehors de celui-ci. »

Les travaux du comité ont été alimentés par des consultations, tant auprès d'organismes que de personnes victimes. Le comité a rencontré une centaine d'organismes, dont environ la moitié a déposé des mémoires. Le comité a aussi tenu une consultation en ligne directement auprès des victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale, qui s'est déroulée du 5 mars 2020 au 10 avril 2020. Malgré la crise de la COVID-19, 1 585 personnes ont participé. Les travaux du comité ont également bénéficié d'une étude du Conseil du statut de la femme, publiée sous le titre Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de situation. Le présent rapport formule 190 recommandations précises et concrètes pour améliorer l'accompagnement psychosocial et judiciaire des personnes victimes et leur accès à la justice.



CALACS LA CHRYSALIDE

Centre d'aide et de lutte contre
les agressions à caractère sexuel

450 964-7888 ou 1 866 964-7888
calacslachrysalide.ca

